

2024

des envies, des idées, des projets !



Mairie
de
Fleuré

Vallee
du
Clain
Les Temps d'Accueil
COMPLEXE
GYMNIQUE
→

publique
Yannick DREUX



Directeur de la Publication
Vivian Perroches

Coordinatrice
Florence Tucholski

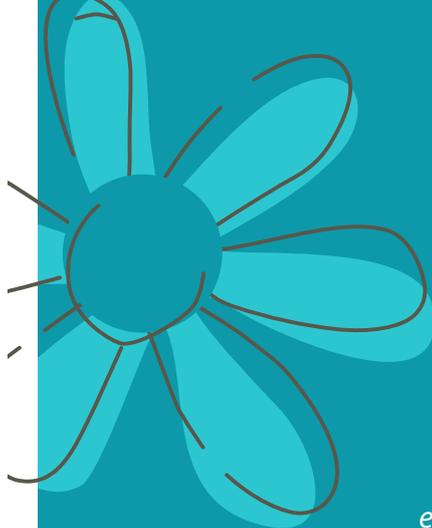
Commission de rédaction
Andrée Gerland
Les bénévoles des associations
Service Communication de la
CCVC

**Composition graphique
et impression**
Sipap-Imprimerie

Crédits Photos
Mairie de Fleuré
B. Vrignaud
Les bénévoles des associations
Thierry Montassier, Eaux de Vienne

Adresse
Mairie
Route de Poitiers
86340 FLEURÉ
05 49 42 60 15
contact@fleure86.fr
www.fleure86.fr

Tirage
700 exemplaires



*Le bulletin municipal est attendu...
et il est lu avec attention. Son objectif
principal est de présenter l'action
municipale et la vie locale, de montrer
qu'on est bien chez nous et de souligner
la force de notre vivre-ensemble.
Il informe sur l'actualité de la commune
et donne à tous les moyens de connaître
les décisions prises par la municipalité. Les
associations enrichissent le contenu et la vie sur notre
territoire. Enfin, le champ de l'information est élargi à la Communauté
de Communes et les informations qui facilitent notre quotidien.*

*Le choix des couleurs et des illustrations, la mise en page et la
typographie tenteront de rendre cette publication attrayante et
agréable à la lecture.*



Lundi Mardi Jeudi Vendredi
7h30 - 12h30 / 15h - 19h30

Mercredi
7h30 - 12h30

Samedi
8h - 12h30 / 15h 19h30

Dimanche
8h30 - 12h30

 05 49 42 69 96

14 route de Poitiers
86340 FLEURE



ABBA sarl
Agencement - Aménagement

Entreprise de Menuiserie – Charpente – Couverture – Plaque de plâtre

PARC D'ACTIVITE D'ANTHYLLIS

86340 FLEURE

06 22 57 83 47

abbamenuiseries@gmail.com



Table des matières

MOT DU MAIRE	5	VOIRIE	17
BUDGET, FINANCES ET FISCALITÉ	6	RÉNOVATION ENERGÉTIQUE	17
VIE MUNICIPALE	7	TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023	17
SERVICES MUNICIPAUX	7	ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTE ET DES	
PERSONNEL COMMUNAL	7	CHEMINS DE RANDONNÉE	17
CONSEIL MUNICIPAL	7	ENTRETIEN DES HAIES	17
CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES	8	CONNAISSEZ-VOUS LE CHEMIN DU PARTAGE ?	18
ECOLE YANNICK DREUX	9	ANIMATION	19
DIRECTION	9	AUREVOIR AUX CM2	19
CLASSES	9	CHANTIER JEUNES	19
CANTINE	9	LES BRICOL'LOUPS	19
GARDERIE	9	MARCHÉ D'AUTOMNE	19
BÂTIMENTS	10	BIEN VIVRE ENSEMBLE	20
ÉGLISE	10	LES « PETITS RIENS »	20
SALLE DE LA POSTE	10	LE CIVISME, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS	20
STADE	10	CITOYENNETÉ ET SÉCURITÉ	20
ÉCOLE	10	LES ANIMAUX ERRANTS ET EN ÉTAT DE DIVAGATION	20
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	11	LES DÉJECTIONS CANINES	20
CABINE À LIRE	11	LA TENTATIVE DE RÉOLUTION AMIABLE	
DES ANIMATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE	11	DEVIENT OBLIGATOIRE POUR CERTAINS LITIGES	20
DES SERVICES POUR TOUS	11	RESPECT DE LA ZONE 30	21
GRAINOTHÈQUE	12	SAVOIR ROULER EN TROTTINETTE	21
GRATUITÉ	12	VIE COMMUNAUTAIRE	22
DATES À RETENIR	12	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	22
CIMETIÈRE	12	CULTURE	22
CCAS-SOLIDARITÉ	13	ENFANCE JEUNESSE	23
BOÎTES DE NOËL	13	PETITE ENFANCE	23
COLLECTE SOLIDAIRE À DESTINATION	13	PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	24
DES ÉPICERIES SOCIALES	13	SPORTS	25
CONSEILLER NUMÉRIQUE	13	VOIRIE	25
REPAS DU CCAS	13	LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST ENGAGÉE	
REPÉRAGE DES PERSONNES VULNÉRABLES	13	SUR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX	25
COMMUNICATION	14	VERS L'AUTONOMIE NUMÉRIQUE	25
APPLICATION CENTOLIVE	14	PAROLES AUX ASSOCIATIONS	26
BULLETIN MUNICIPAL	14	ACCA FLEURÉ	26
PANNEAU D'AFFICHAGE	14	APE	26
SITE INTERNET, PREMIER OUTIL DE COMMUNICATION	14	CLUB DE L'AMITIÉ	26
INFORMATIONS DIVERSES	14	CLUB DE RANDONNÉE PÉDESTRE CR 85	26
URBANISME	15	COMITE D'ANIMATION DE FLEURÉ	26
CALENDRIER DU PLUI	15	FLEUR'ET POUCE	27
CONSTRUCTIONS	15	DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE FLEURÉ	27
LOTISSEMENT LES PEUPLIERS	15	L'ANNÉE 2023 DU FOOTBALL CLUB DE FLEURÉ	28
TRAVAUX : LES MODALITÉS	15	UNION FRATERNELLE DES VEUVES DE	
		GUERRES ET ANCIENS COMBATTANTS	29
		LES PETITS PAS DANS LES GRANDS	30
		ASSOCIATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES	31



MAÇONNERIE – ENDUIT
Neuf - Rénovation
BCRM

La Coudralière 05 49 18 98 09
 86340-FLEURE sarl.bcrm@orange.fr

SIREN 789 020 591 – NAF 4399C



BOUCHET JEAN-LOUIS
 PORT : 06 - 27 - 35 - 72 - 56 - 86800 TERCÉ

TOUS LES LUNDIS APRÈS-MIDI À FLEURÉ : (en saison)

- VENTE DE PLANTS DE LÉGUMES
- ARBUSTES ...
- ET DE FLEURS
- ARBRES FRUITIERS

ECO Energy vogue

- POMPE À CHALEUR
- CLIMATISATION RÉVERSIBLE
- CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE
- DIAGNOSTIC ENTRETIEN

86340 FLEURÉ

www.eev86.com ☎ 06 74 52 04 74

contact@eev86.com

RGE QualiPac

HANDBAT

Jérôme BEAUJANEAU
06 81 48 47 33



**ÉLECTRICITÉ • PLOMBERIE • SANITAIRE
CHAUFFAGE • ÉNERGIES RENOUVELABLES**



1 Résidence de la Croix Cambos
86340 NIEUIL L'ESPOIR
Tél 05 49 42 65 14 • Fax 05 49 42 47 74
Mail : info@sarl-beaujaneau.fr

<http://www.electricite-chauffage-beaujaneau.fr/>

Mot du maire



Madame, Monsieur,

Ce bulletin me permet de vous relater succinctement les faits marquants de l'année qui vient de s'écouler :

- A l'école les travaux d'agrandissement et de réaménagement sont terminés. Ils se sont effectués en permettant de conserver l'activité scolaire. Je veux remercier les enseignants, les élèves et leurs parents d'avoir supporté les gênes occasionnées pendant la période des travaux.

- Après plusieurs mois de retard, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la route de Nieuil-l'Espoir et la rue des Rosiers est terminé. J'ai sollicité le Conseil départemental pour la remise en état de la voie, la commune prendra à sa charge les trottoirs.

- Pour participer à la sobriété énergétique à laquelle nous sommes tous invités, la commune a diminué le temps d'éclairage ainsi que la durée d'illumination de la fin d'année.

- Lors de la présentation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et après avoir pris connaissance des avis défavorables des personnes publiques associées, le cabinet d'études mandaté par la Communauté de communes a revu sa copie. Le projet engagé depuis plus de 7 ans devrait être terminé dans le premier trimestre 2024.

D'autres réalisations moins visibles ont été menées à terme :

- Travaux dans le cimetière
- Réhabilitation des vestiaires du stade de football
- Achat de matériel informatique à l'école : écrans interactifs, visionneuses, ordinateurs ultra portables
- Travaux de voirie, etc.

Je profite de ce bulletin pour remercier les jeunes et les bénévoles du chantier loisirs pour avoir contribué aux travaux à la poste, au chemin du partage ainsi que dans la cour d'école.

Face à la recrudescence d'agressivité et de violence faites aux élus, je souhaite préciser le rôle d'un conseil municipal. Ce dernier a pour but et objectif de prendre des orientations et des décisions dans un souci d'agir dans l'intérêt général. Il est important de prendre en considération les avis, les différentes opinions, bien trop souvent divergents, et de faire des compromis. Mais sachez que les responsabilités ne se partagent pas, occasionnant actuellement un contexte de violence contre les maires.

Je vous souhaite au nom du conseil municipal et du conseil communal des jeunes de passer de belles fêtes. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur pour vous et vos proches.

Le maire,

Vivian PERROCHES

COURBIER
Motoculture

VENTE MATERIEL Neuf & Occasion
SAV toutes marques

www.courbier-motoculture86.fr 05 49 56 52 77
SAVIGNY LEVESCAULT sarl.courbier.remy@wanadoo.fr

Fabien DAOUX
Electricité générale

06 77 81 36 14

MEMBRE DU RESEAU
ÉLECTRICIEN CERTIFIÉ FR daoux.elec@gmail.com
legrand

Le budget est le reflet des actions et projets décidés par l'équipe municipale. C'est un acte important de la vie communale car il valide l'ensemble des recettes et dépenses de l'année.

Elles sont composées de deux sections, fonctionnement et investissement, avec pour obligation d'être à l'équilibre (dépenses = recettes).

- la section d'investissement reprend toutes les dépenses destinées à réaliser des équipements. Le programme d'investissement est élaboré selon les priorités de l'équipe municipale ;
- la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien courant de la collectivité (achats, salaire du personnel, CCAS, subventions...).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	désignation	montant	%
11	Charges à caractère général	318 000	22
12	Charges de personnel et frais assimilés	390 500	26
14	Atténuations de produits	19 500	1
65	Autres charges de gestion courante	266 600	18
66	Charges financières	10 000	1
67	Charges exceptionnelles	800	
68	Dotations provisoires	347,82	
23	Virement à la section d'investissement	469 601,40	32
		1 475 349,22	100

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	désignation	montant	%
13	Atténuations de charges	500	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	37 000	2
73	Impôts et taxes	483 600	33
74	Dotations, subventions et participations	173 400	12
75	Autres produits de gestion courante	3 000	
76	Produits financiers	10	
77	Produits exceptionnels	20	
002	Excédent de fonctionnement reporté	777 819,22	53
		1 475 349,22	100

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	désignation	montant	%
16	Emprunts et dettes assimilés	42 712,71	3
21	Immobilisations corporelles	1 421 550	93
001	Déficit investissement reporté	63 681,67	4
		1 527 944,38	100

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	désignation	montant	%
13	Subvention d'investissement	293 300	19
21	Virement de la section de fonctionnement	469 601,40	31
10	Dotations, fonds divers et réserves	766 042,98	50
		1 527 944,38	100

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de fixer les taux de fiscalité 2023 comme suit :

- taxe habitation : 22,06 %
- taxe foncier bâti : 40,49 % (taux départemental compris)
- taxe foncier non bâti : 31,33 %

SARL DOS ANJOS Construction



Maçonnerie neuf et rénovation
ZA Anthyllis
86340 FLEURE

Tel. **05 49 45 57 31**
Port. **06 25 12 17 39**
dosanjoss86@orange.fr

www.dos-anjos-construction.fr

**Vous souhaitez VENDRE, ACHETER, ESTIMER
GRATUITEMENT votre bien ?**



Contactez votre conseillère indépendante près de chez vous et confiez lui votre projet immobilier en toute sérénité !



Laurence Dos Anjos

Spécialiste sur le secteur de
Fleuré (86340) et alentours

06 68 33 45 04
laurence.dosanjos@safiti.fr



www.safiti.fr



Services Municipaux

MAIRIE

Tous les jours de 14h à 17h
et le mercredi matin de 9h à 12h

contact@fleure86.fr

05 49 42 60 15

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Le lundi de 10h30 à 12h
- Le mercredi de 15h à 18h
- Le vendredi de 15h30 à 18h
- Le samedi (semaine paire) de 10h à 12h

biblio.fleure@gmail.com - 05 49 45 07 24

www.fleure86.fr

Bibliothèque municipale de fleuré



ÉTAT CIVIL

Mariages : 5
PACS : 4
Décès : 23
Naissances : 13

1 137 habitants
suite au
recensement de
janvier-février
2023.
482 résidences
principales.

Personnel communal

Les mesures générales d'organisation des services relèvent de la compétence du conseil municipal mais elles ne peuvent intervenir que dans le cadre de la législation en vigueur. Le maire est le chef du personnel en charge de la gestion des services municipaux.

Le personnel municipal est composé de neuf agents (cinq femmes et trois hommes) qui assurent chaque jour les missions des différents services municipaux :

- Christel Burjade (ATSEM, cantine, garderie, entretien des locaux municipaux)
- Coline Duplessy (ATSEM, cantine, garderie, entretien des locaux municipaux)
- Didier Hervoche (ateliers municipaux)
- Didier Joyeux (ateliers municipaux)
- Ronan Kerdelhué (secrétariat de mairie)
- Françoise Méheux-Driano (ATSEM)
- Isabelle Painault (cantine)
- Catherine Robert (secrétariat de mairie et bibliothèque municipale)
- Sabrina Usé (ATSEM, cantine, garderie, entretien des locaux municipaux) qui a entamé sa période de stagiairisation depuis le 2 décembre 2023.

ABSENCES

Les absences sont palliées par le personnel de l'Envol et de l'entreprise Sols et peinture, pour un total de 884,5 heures de début janvier au 30 novembre 2023. Cependant, il n'est pas toujours possible de répondre aux demandes. Le CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable du service) de Christel Burjade a généré un nombre d'heures de remplacement important.

DÉPART ET DISPONIBILITÉ

Après 18 ans consacrés à l'entretien des locaux communaux et à l'accompagnement des enfants de l'école lors du temps périscolaire, Isabelle Joseph a souhaité poursuivre sa carrière dans une autre commune par voie de mutation.

Son remplacement est assuré temporairement par une salariée de l'Envol.

Virginie Naud a renouvelé sa demande de mise en disponibilité jusqu'au 30 novembre 2026.

RECRUTEMENT

Une procédure de recrutement a été lancée suite à la fin du CDD de Ronan Kerdelhué le 12 septembre 2023. Il a été recruté pour une durée de trois ans avant titularisation.

Conseil municipal

Le 6 septembre 2023, Matthieu Ollivier a présenté sa démission au conseil municipal.

14 élus composent désormais le conseil municipal :

Maire : Vivian Perroches

Adjoints : Yann Méheux-Driano, Florence Tucholski, Jacques Desplebin

Conseillers municipaux : Andrée Gerland, Annette Hénault, Isabelle Laplanche, Stéphanie Pinoges, Céline Riquer, Anne-Claire Simon, Denis Lacour, Jean-François Neveu, Fabrice Pitaud, Yannick Jaucen.



TERRASSEMENTS - ASSAINISSEMENTS
VRD ROUTES - AÉRODROMES
ENSEMBLES SPORTIFS ET DE LOISIRS

AGENCE DE POITIERS - 22 Rue de la Demi Lune - BP 1004 - 86060 Poitiers
T/ +33 5 49 37 60 10 - F/ +33 5 49 37 60 19 - Mail : poitiers@eurovia.com



BRASSERIE
LES DEUX PALAIS
À FLEURÉ
PETIT DÉJEUNER
DÉJEUNER
CUISINE
GÉNÉREUSE
AMBIANCE CONVIVIALE

REPAS DE GROUPE
PRIVATISATION
ÉVÉNEMENTS

2 ROUTE DE POITIERS 86340 FLEURÉ
05 49 42 60 23



Conseil Communal des jeunes

Le conseil communal des jeunes a été créé en 2016. Il permet aux jeunes de s'intéresser à la vie de leur commune, d'exprimer leurs idées, de construire et réaliser des projets tout en les confrontant à la prise de décision et aux choix, au respect des autres et de leurs idées, aux règles et aux contraintes de fonctionnement du service public et à l'investissement que représente le suivi d'un projet dans la durée. Les travaux sont encadrés par les élus qui veillent à ce que les jeunes conseillers ne soient pas les porte-paroles des adultes mais bien de leurs pairs.

Pour la municipalité :

Membre de droit : Vivian Perroches, maire

Titulaires :

Florence Tucholski, adjointe

Isabelle Laplanche, conseillère municipale

Suppléants :

Andrée Gerland, conseillère municipale

Jean-François Neveu, conseiller municipal

Jeunes conseillers :

Pauline Blanchon

Eléonore Charles

Angèle Fouche

Mathis Lequivard

Lucian Lion

Pauline Pinoges

Liam Rivaux

Pauline Taudière

Au fil des réunions, certains projets sont abandonnés, d'autres se poursuivent.



Rencontre avec les CM2

AVOIR DE L'IMAGINATION

Malgré la canicule, une soirée estivale a été dédiée à la rédaction d'un conte de Noël. Ce dernier a servi de base à la réalisation d'un « tapis à histoire » par les couturières des Bricol Loups et a été présenté lors des animations de Noël. Compliqué de se projeter à Noël en plein mois d'août mais le défi a été relevé sans trop de difficultés !

FAIRE LE BILAN

Le 1^{er} février 2023, les jeunes conseillers ont présenté un bilan de leurs travaux au conseil municipal. C'est à cette occasion qu'ils ont évoqué leur projet de Pumptrack.

Au cours de l'été et de leurs différents déplacements, ils se sont attachés avec sérieux à découvrir les différentes installations et ainsi appuyer leur dossier.

RECENSER DES IDÉES, DES SOUHAITS AUPRÈS DES JEUNES FLEURÉENS

Un questionnaire a été distribué auprès des jeunes dans le bus, dans les commerces etc... et lors d'une rencontre à l'école de Fleuré avec les CE2, CM1 et CM2.

Ils sont disponibles dans les différents commerces de Fleuré et à la mairie.

REPRÉSENTER LES JEUNES FLEURÉENS

Les jeunes conseillers assistent aux commémorations et participent au service lors du repas du CCAS. Lorsqu'ils sont sollicités, ils apportent un avis, une idée sur les choix à faire.

SOUTENIR LES BÉNÉVOLES

Après avoir repéré l'emplacement des carillons à vent et hôtels à insectes réalisés lors des ateliers de la bibliothèque municipale, les jeunes conseillers ont participé à leur installation sur le Chemin du Partage avec l'œil averti de Thierry D et Philippe S. Ils ont également aidé les bénévoles lors du rangement et ménage estival de la Bibliothèque Municipale. Une journée intergénérationnelle très appréciée où le dynamisme des jeunes a été souligné.



Visite des travaux réalisés à l'école



Menuiserie BOIS, PVC, ALUMINIUM
Isolation Plaque de Plâtre
Plancher traditionnel et Flottant
Placards et Dressing, Escaliers
Stores int. & ext.
Portails, Clôtures & Portes de Garage
Cuisines & Électroménager



Yves MARCOU
Z.A « La Carte »
86800 JARDRES

Tél : 05 49 47 34 22
Fax : 05 49 47 08 92





Devis gratuit

Email: contact@menuiseriechauvinoise.com
Site : www.menuiseriechauvinoise.com



Mutuelle de Poitiers Assurances



Alexandre GRANDON
Agent Général d'Assurance Exclusif

NIEUIL L'ESPOIR
16 rue de l'Ancien Couvent
05 49 51 94 67

SMARVES
2 rue Victor Schoelcher
05 49 59 46 58

GENCAY
3 rue des Docteurs Barot
05 49 59 46 58

agence.alexandre.grandon@mutuelledepoitiers.fr
N°Orias : 07007434 (www.orias.fr)

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances

TOUTES ASSURANCES | Particuliers et Professionnels

Direction

Mme Clotilde Soënen, directrice de l'école depuis septembre 2022 a été définitivement affectée à la rentrée 2023.

Classes

92 élèves répartis dans 4 classes, soit 37 maternelles et 55 élémentaires :

- 10 PS et 13 MS : Mme Véronique Gaillard, Mme Françoise Méheux-Driano
- 14 GS et 9 CP : Mme Clotilde Soënen, Mme Mathilde Bonnet, Mme Sabrina Usé
- 13 CE1 et 12 CE2 : Mme Laëtitia Barbier
- 8 CM1 et 13 CM2 : Mme Magali Marquois

Tarifs cantine

PLAGE HORAIRE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Enfant	Adulte	Adulte et enfant exceptionnel
De 12h00 à 12h40	1 ^{er} service				420 € soit 42 €/mois	635 € soit 63,50 €/mois	5 € par repas
De 12h40 à 13h10	2 ^e service						

Tarifs garderie

Plage horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	TARIFS
Matin de 7h30 à 8h50	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	250 € soit 25 €/mois
Midi de 12h00 à 12h30	Fermé	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	gratuit
Soir de 15h45 à 16h30	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	gratuit
Soir de 16h30 à 18h30	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	300 € soit 30 €/mois
Fréquentation exceptionnelle	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	4 €
Nouveau forfait Matin ou Soir						275 € soit 27,50 €/mois

Réduction de 10%, soit un mois gratuit, à partir du 3^e enfant d'une même famille dont tous les enfants fréquentent la garderie.

Yannick Dreux était conseiller municipal et membre de l'Association des Parents d'Élèves très investi pour l'école. Il est décédé tragiquement dans un accident de voiture en 2011.

Absences

A compter du 6^{ème} jour ouvré consécutif de maladie, une retenue est appliquée sur présentation d'un certificat médical ou bulletin d'hospitalisation :

- Garderie du matin : 1.70 €
- Garderie du soir : 1.75 €

Cantine

PRESTATIONS

Les prestations de restauration scolaire sont assurées par la société SPRC. Pour ceux qui n'aiment pas et/ou qui n'en mangent pas des menus sans porc peuvent être commandés. Par contre, les repas végétariens ne sont plus proposés.

ALSH DE NOUAILLÉ - INFO.

L'ALSH de Nouaillé sera exceptionnellement ouvert pour le pont du 16 août sous réserve de l'inscription de 7 enfants.

Pensez à inscrire d'ores et déjà vos enfants.



Église

Lors de son passage à l'église de Fleuré, Thierry Allard, conservateur des antiquités et objets d'art de la Vienne a pu relever le texte inscrit sur l'unique cloche de l'église :

« Je m'appelle Marie / j'ai été bénite en 1873 / par Mr Paul Guillé curé de Fleuré / J'ai eu pour parrain Mr Théodore Labady / maire de Fleuré Vienne / et pour marraine Mme Aminthe Nourry / épouse Abel Brault ».

Elle porte aussi le nom de celui de Dubuisson-Gallois, fondateur à Paris. D'après les archives diocésaines, elle a été bénite le 16 novembre 1873.

Salle de La Poste - Salle Horizon

Un chantier Jeunes a permis de rénover la salle du Rez-de-Chaussée afin d'offrir une salle de réunion supplémentaire. Elle a été entièrement repeinte et décorée par les jeunes. Les toilettes de l'étage ont été rénovées et la cage d'escalier rafraîchie.

Stade

Les locaux du complexe sportif ont été fermés suite à la visite de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives de la Vienne. Des travaux de remise en conformité et sécurisation ont été effectués.

Ecole

La cantine a été mise aux normes et le complexe scolaire restructuré.



RV
RAVEAU
villegier
villegier-reno.fr

VOS ENVIES, NOTRE EXPERTISE :
VOTRE CONFORT

Construction | Agrandissement
Aménagements intérieurs | Rénovation
Demeures & patrimoine

05 49 53 19 05 • villegier.reno@gmail.com

4, RUE DU CHEMIN VERT - 86340 FLEURÉ

**FLORENT
ENECHAULT**

TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS

Tél. : 06 81 05 16 87 . Fax : 05 49 01 75 16

sarlsechaultflorent@bbox.fr

Contact :

Bibliothèque municipale
1 rue Galilée
05 49 45 07 24
biblio.fleure@gmail.com
Facebook : bibliothèque municipale de Fleuré

Horaires :

Lundi : 10h30-12h
Mercredi : 15h-18h
Vendredi : 15h30-18h
Samedi : 10h -12h un samedi sur deux (semaine paire)
Catalogue de la bibliothèque :
<https://bibliotheques-valleesduclain.departement86.fr>

Cabine à lire

Elle est régulièrement réapprovisionnée à partir des livres sortis des collections de la bibliothèque.

Merci de ne pas déposer plus de 5 livres à la fois, de vieux magazines, manuels scolaires ou livres abimés.

Son fonctionnement :

- On dépose un livre ou pas
- On prend un livre qui nous intéresse
- On le lit sur place ou on l'emporte
- On prend soin des livres

Et parce que rien ne remplace une personne, n'oubliez pas qu'il y a une bibliothèque à la salle socio-culturelle

Des animations tout au long de l'année

APÉRO VOTE

Soirée discussion/vote du prix des lecteurs des Littératures européennes de Cognac.

Un apéro vote le 13 octobre a réuni les participants du prix des lecteurs de Cognac pour un moment de partage convivial autour des titres italiens en compétition.



ATELIERS BRICOLAGE

Pendant les vacances d'été et pour Noël, des ateliers ouverts aux enfants et adultes permettent de découvrir de nouvelles techniques d'art-créatif. Un atelier s'est tenu, dédié uniquement à la réalisation et à la rédaction des cartes accompagnant le contenu des boîtes solidaires.

ATELIER TRICOT

Cet atelier collaboratif se réunit une fois par mois autour d'un projet commun solidaire. Cette année, les «tricoteuses» ont participé à l'élaboration de bonnets, écharpes, tour de cou pour garnir des boîtes solidaires.

ANIMATIONS EN PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA VIENNE

Avec le soutien de la Bibliothèque Départementale de la Vienne, trois ateliers ont été proposés :

- Un atelier numérique pour la prise en main d'une liseuse ou une tablette et l'utilisation du site de Lire en Vienne ;
- Une session de jeux vidéo switch multisports intergénérationnel ;
- Une initiation à la programmation et au pilotage d'un mini drone dirigé à partir d'une tablette.

NUIT DE LA LECTURE

La nuit de la lecture le 20 janvier sur le thème de la peur. Des bacs sensoriels, des jeux de pistes à la lampe torche et un théâtre d'ombre ont permis à chaque participant de jouer à se faire peur.

SÉANCES DE LECTURE

Des séances de lecture avec les assistantes maternelles, les quatre classes, mais aussi avec les résidents de l'Ehpad une fois par mois. (Lecture de contes, tapis à histoires, kamishibai...)



SPECTACLE

Un spectacle de jonglerie «Tous tes permis» de Boris Eyermann le 24 mars a réuni une centaine de spectateurs de tous âges à la salle des fêtes René Taudière. (Spectacle subventionné par le département de la Vienne et la Communauté de Commune).



Des services pour tous

Grace à la carte lecteur il est possible d'emprunter jusqu'à 5 livres, revues ou CD pour une durée de 4 semaines mais aussi de réserver des livres présents dans les 12 bibliothèques du réseau des Vallées du Clain (<https://bibliotheques-valleesduclain.departement86.fr>).

Elle donne également gratuitement accès à toute l'offre numérique du site Lire en Vienne de la Bibliothèque Départementale de la Vienne incluant des ebooks, des livres numériques adaptés pour les publics DYS et accessibles à tous dans la collection Bibliodyssée, de la presse en ligne, des plateformes d'autoformation, des films et de la musique (<https://LireenVienne.fr>).

GRAINOTHÈQUE

Espace d'échange collaboratif où chacun peut déposer des graines non hybrides et en prendre selon ses besoins. En libre accès pendant les heures de permanences, sans obligation d'adhérer à la bibliothèque pour en profiter.

Gratuité

Le conseil municipal a souhaité faciliter l'accès à la lecture et à la culture des Fleuriens. L'adhésion à la bibliothèque municipale est désormais gratuite.

On peut consulter, lire, travailler en groupe sur place mais aussi faire ses démarches sur Internet.

Semaine de la solidarité
DU SAMEDI 18 AU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

Alimentation
En bibliothèques

Jeux - jouets
Laisse parler ton cœur
En déchèteries
Dans les ALSH

COLLECTES SOLIDAIRES
à destination des épiceries sociales

DATES À RETENIR

3^e mercredi du mois : atelier tricot

19 janvier 2024 : nuit de la lecture

24 mars 2024 : Spectacle « L'arbre bleu »
(festival Quand on Conte)

CIMETIÈRE

Cette année, la reprise des concessions a été réalisée. L'entreprise Hélène a procédé à l'exhumation des ossements dans les tombes reprises. Si des restes humains ont été trouvés, ils ont été répertoriés et mis dans l'ossuaire prévu à cet effet. Les concessions sont donc à nouveau disponibles.

Nous avons remis sur l'ensemble du cimetière des graviers afin d'améliorer l'espace entre les tombes. Nous entretenons régulièrement le cimetière pour qu'il reste toujours propre, merci à nos deux cantonniers pour ce travail réalisé.

TARIFS MUNICIPAUX

Jardin du souvenir		35 €
Concession cimetière	30 ans	220 €
	50 ans	330 €
Columbarium et cave urnes	15 ans	350 €
	30 ans	550 €
	50 ans	750 €

 **SOPREMA**
ENTREPRISES
La maîtrise de l'enveloppe du bâtiment
depuis plus de 100 ans

AGENCE DE POITIERS

6, rue Edouard Branly
ZA de Saint Eloi
86000 POITIERS

Tél. : 05 49 61 24 53
Fax : 05 49 61 24 56
travaux-poitiers@soprema.fr

Qualibat logo
SGS logo

Votre partenaire pour l'étanchéité des toitures et terrasses, et le bardage de vos bâtiments.

Retrouvez notre réseau sur soprema-entreprises.fr

Boîtes de Noël

« Un truc bon, un truc chaud, un produit d'hygiène, un loisir et un mot doux »... c'est tout au long de l'année que l'opération Boîtes de Noël a été préparée.

Par le biais de la bibliothèque municipale, l'atelier Tricot a permis la confection de bonnets, écharpes, gants...

Après le désherbage annuel de la bibliothèque, des romans ont été réservés à cet effet.

Des ateliers dédiés ont permis aux petits et aux grands de réaliser des cartes et rédiger des mots d'accompagnement... chacun a pu faire preuve d'imagination et de création à l'intention des bénéficiaires.

Au total, ce sont 16 boîtes de Noël qui ont été remises à la représentante du dispositif départemental.



Collecte solidaire à destination des épiceries sociales

Point de dépôt de denrées alimentaires «sèches», la bibliothèque municipale s'est associée à cette opération à l'initiative de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Conseiller Numérique



Différents ateliers ont été animés, chaque thématique ayant été définie avec les participants en fonction des difficultés rencontrées par les nouvelles technologies.

Pour une aide personnalisée, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Mahdi Méterfi : **Tél. 06 76 77 79 58 ou 05 49 89 02 89**

conseillers.numeriques@valleesduclain.fr

Il vous recevra à la bibliothèque municipale.

Repas du CCAS

En mai, la salle René Taudière a accueilli les personnes âgées pour le traditionnel repas offert par la municipalité. Ce repas convivial a été servi d'une part par les élus et d'autre part les jeunes du conseil communal des jeunes. Nous tenons à tous les remercier.

Repérage des personnes vulnérables

Vous pouvez demander à figurer sur le registre communal. L'inscription est facultative et se fait sur la **demande de la personne ou d'un tiers** à la condition que la personne concernée, ou son tuteur légal, ne s'y soit pas opposée.

Les informations contenues sur le registre sont confidentielles.

En sel & GRATIN by sprc

Livraison de vos repas cuisinés, frais et fait-maison !

Restauration scolaire et d'entreprises - Portage de repas

www.sprc-restauration.fr - SAINT-BENOÎT - 05 49 62 92 71

BON-SAMARITAIN.ORG
STAYING ALIVE - L'APPLICATION DE RÉFÉRENCIEMENT DES DÉFIBRILLATEURS
LE BON SAMARITAIN - LE SERVICE D'ALERTE À DISTANCE SUR STAYING ALIVE

UN ARRÊT CARDIAQUE
VIEND D'ÊTRE SIGNALÉ
PRÈS DE VOUS.
POUVEZ-VOUS
INTERVENIR ?

#JEPEUX SAUVER UNE VIE

EN DEVENANT BON SAMARITAIN LES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE PEUVENT TOUS SAUVER UNE VICTIME D'ARRÊT CARDIAQUE

TÉLÉCHARGEZ STAYING ALIVE ET SAUVEZ DES VIES AVEC LE BON SAMARITAIN

Application CentoLive

N'oubliez pas de télécharger l'Application CentoLive sur votre Smartphone. Vous y trouverez les informations diffusées sur le panneau d'information numérique.

Bulletin municipal

Conçu en interne, le bulletin municipal «Côté Fleuré» recense les événements et les manifestations qui ont marqué notre commune pendant l'année. La parole est laissée aux associations dans un espace dédié.

Il est destiné aux habitants de la commune et aux partenaires de la collectivité. Distribué en boîte aux lettres par les élus, il est également accessible sur le site Internet et à la bibliothèque municipale.



Bon à savoir

Ces multiples supports sont d'autant plus importants qu'en l'absence d'un correspondant de presse local pour couvrir les différents événements, la rédaction de la presse locale ne publie pas systématiquement les articles relatant l'actualité de votre commune.

Panneau d'affichage

Situé place de La Poste, le panneau d'affichage numérique permet de communiquer de manière interactive et dynamique sur les informations municipales (message de bienvenue, heure, températures extérieures, horaires ouverture mairie et accueil...), les annonces événementielles (assemblée générales, randonnées, rendez-vous importants, fêtes spéciales, réunions...) et d'informations de sécurité et d'intérêt général (indication vitesse, alerte météorologiques, consignes de sécurité, travaux...).

Un panneau d'affichage dédié à l'information et à l'actualité plus particulièrement à la jeunesse fleuréenne sera installé prochainement au city-stade.

Site Internet, premier outil de communication

Pour la municipalité, le site Internet est devenu le premier outil de communication. C'est aussi une source d'informations. Les contenus sont soigneusement conçus pour que chacun puisse trouver les renseignements qu'il cherche ou les liens utiles dès lors que le contexte s'y prête : liens vers les principaux services, mais aussi vers les partenaires comme la communauté de communes, le département, la région, etc.

Il est régulièrement mis à jour, comporte l'essentiel de l'actualité, de nombreuses rubriques et facilite l'accès à toutes sortes d'informations.

Les fonctionnalités sont accessibles quel que soit le support utilisé (smartphone, ordinateur, tablette).

Vous y trouverez également les informations diffusées sur le panneau d'information numérique.

<http://fleure86.fr>

Informations diverses

APPLICATION STAYING ALIVE

Ce dispositif permet au centre de traitement des alertes (CTA) du SDIS de solliciter un « Bon Samaritain » géolocalisé à proximité d'une urgence vitale et préalablement référencé sur l'application. Ce dernier, guidé par les sapeurs-pompiers, pourrait ainsi agir en précurseur (réalisation d'un massage cardiaque, désobstruction d'une victime qui s'étouffe, etc.) pendant le temps de transit des secours et augmenter considérablement les chances de survie de la victime.

En effet, le temps moyen qu'il faut compter, dans la Vienne, entre le déclenchement et l'arrivée des secours est de 11 minutes, voire davantage dans les territoires ruraux. Or, en cas d'urgence vitale, chaque minute qui passe amenuit les chances de survie de la victime. Comme le précise la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le citoyen doit être un acteur de la réponse de sécurité civile.

DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

À compter de janvier 2024, SRD va déployer sur notre commune le compteur communicant Linky pour les foyers raccordés au réseau de distribution d'électricité.

Ce nouveau compteur permettra de mesurer la consommation d'électricité quel que soit le fournisseur d'énergie.

Ce nouveau compteur sera posé par l'entreprise Boutineau qui prendra contact 45 jours avant de procéder à sa pose. Ce compteur est installé gratuitement et ne modifie ni le contrat client ni le prix de la fourniture d'électricité.

05 49 89 02 11 - contact@linkyparsrd.fr

Eaux de Vienne : BIENTÔT UNE AGENCE EN LIGNE

Notre agence en ligne doit voir le jour en ce début d'année 2024. L'objectif ? Faciliter les démarches des abonnés grâce à de nouvelles fonctionnalités, accessibles 24 heures sur 24, sur votre ordinateur, votre smartphone, ou encore votre tablette.

En quelques clics, il vous sera possible de souscrire ou résilier votre abonnement, saisir l'index de votre compteur, souscrire à la mensualisation ou actualiser vos coordonnées bancaires. Vous aurez également accès à des informations et des conseils pour votre consommation d'eau.

Pour information, vous pouvez déjà payer votre facture en ligne sur www.payfip.gouv.fr



Calendrier du PLUi

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un document réglementaire qui fixe la destination des sols et les règles qui s'appliquent sur tout le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Clain. Il définit les prescriptions indiquant quelles formes doivent prendre les bâtiments, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.

Constructions

Une seule demande de permis de construire pour une maison individuelle a été déposée à la date du 11 décembre 2023.

Lotissement Les Peupliers

Le 20 septembre 2023, les dix pavillons locatifs ont été inaugurés par la commune de Fleuré, le Département de la Vienne et le bailleur social Habitat de la Vienne. Il est composé de deux logements Type 2, trois logements Type 3 ainsi que cinq Type 4. Ces pavillons, peu énergivores, sont tous équipés d'un garage et d'un jardin privatif.

Parmi eux, deux sont labellisés Habitat Senior Services®, plus spécialement destinés à des personnes âgées de plus de 65 ans. Concernant le lotissement des Peupliers, trois lots restent disponibles sur le programme de la deuxième tranche.

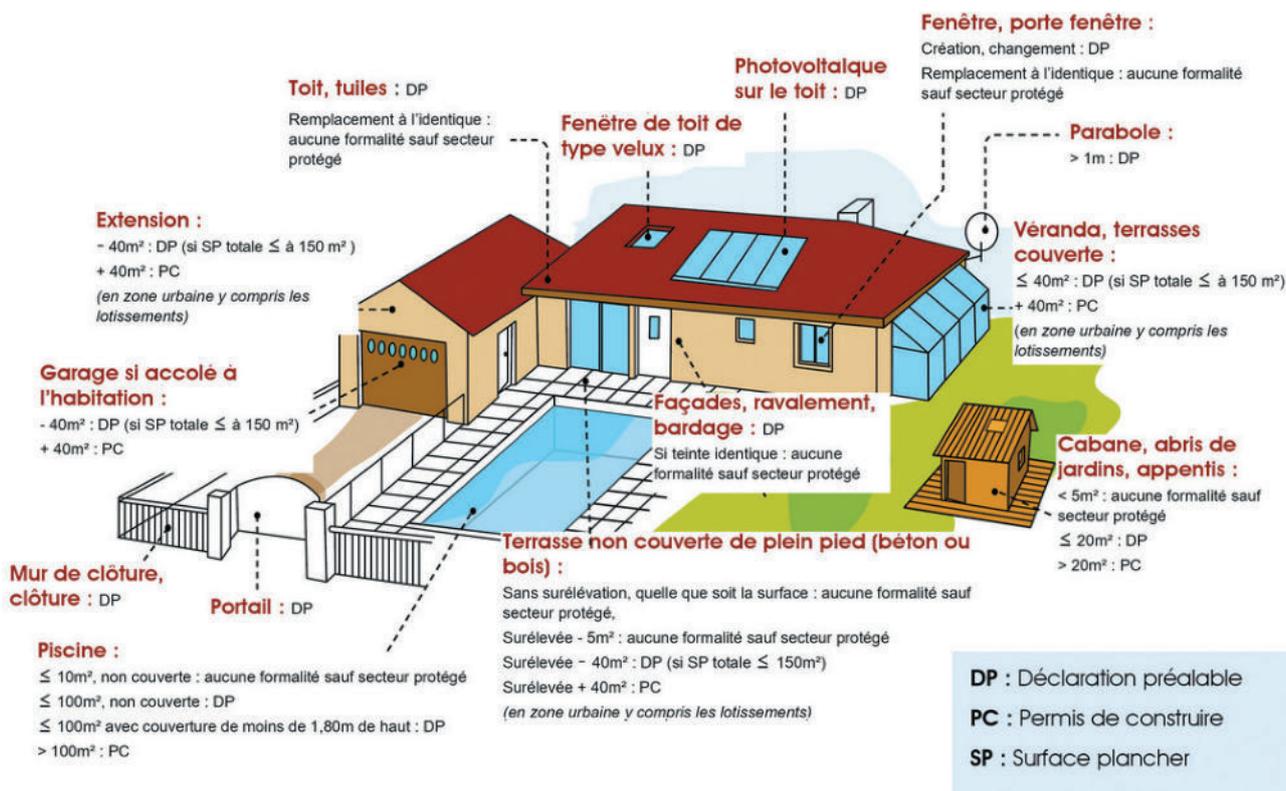
Travaux : les modalités

RECOURS À UN ARCHITECTE

Lorsque le projet concerne un particulier et que la surface de plancher construite dépasse 150 m², la consultation d'un architecte est obligatoire.



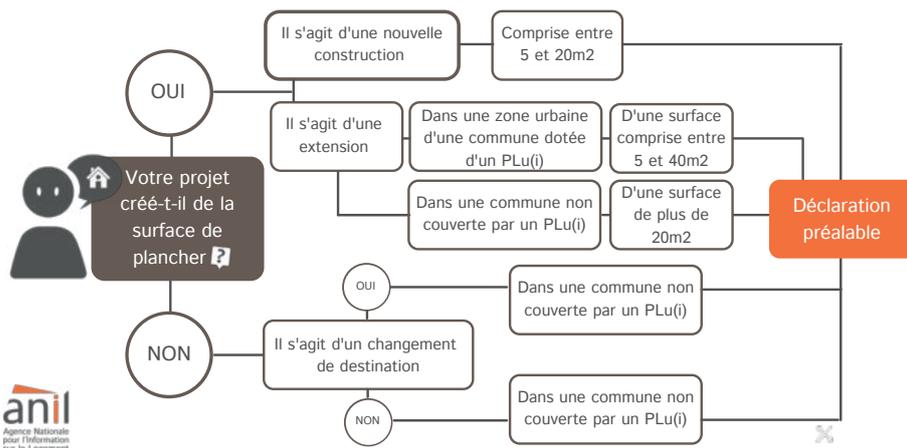
RÈGLES D'URBANISME



Les formulaires de DP ou PC sont téléchargeables sur : service-public.fr

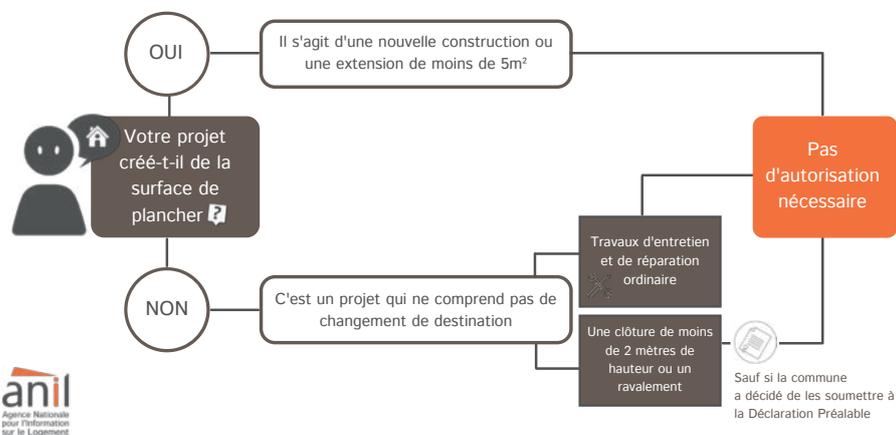
LES AUTORISATIONS

Votre projet nécessite-t-il une déclaration préalable ?



LES DÉCLARATIONS

Votre projet est-il dispensé d'autorisation ?



TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME

Attention à ne pas confondre les taxes d'urbanisme et les taxes foncières et d'habitation.

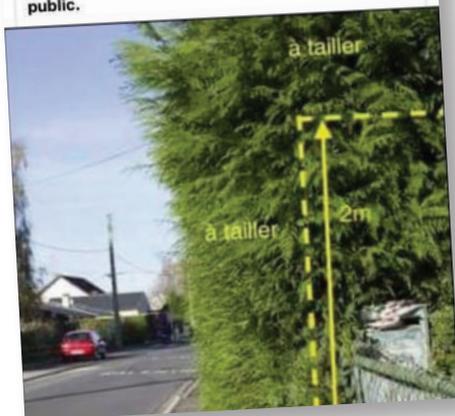
Taxes d'Urbanisme	Taxes Foncières et d'Habitation
Générées lors de la délivrance d'autorisation de travaux créant de la surface taxable.	Générées par le fait d'être locataire ou propriétaire d'un bien.
Taxes dues UNE fois.	Taxe annuelle (Exonération de la TH pour la plupart)
Impact sur la surface habitable et par conséquent sur la valeur locative du bien.	Evoluent en fonction de la législation et de la valeur locative du bien.
Concernent : - Toute construction close et couverte d'au moins 5 m ² (abri de jardin, garage, extension, véranda...) - Piscine - Stationnement	Calculées sur la base de la valeur locative cadastrale (surface réelle appliquée des correctifs selon le confort, la nature des pièces, l'état d'entretien, la situation de l'immeuble dans la commune) – de la catégorie 1 (grand luxe) à catégorie 8 (très médiocre).
Lors de travaux particuliers, des participations exceptionnelles d'urbanisme sont demandées : - Participation pour voirie et réseaux - Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour le raccordement à l'égout	



Rénovation énergétique

Le conseil municipal a donné un avis favorable au projet de rénovation avec un passage en 100% led des 203 luminaires du parc d'éclairage public.

RESPECT DE L'ESPACE PUBLIC
 Pour rappel, les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées, doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers. Le feuillage, les branches d'une haie, d'un arbuste, d'un arbre ne doit pas dépasser la limite de propriété et ne doit pas s'étendre sur le domaine public.
 La hauteur est limitée à 2 mètres.
 Il est demandé aux propriétaires de tailler leur haie afin de pas gêner les usagers de l'espace public.



Entretien des haies

Au titre de la PAC, il est interdit d'entretenir les haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, période de reproduction de la faune.

L'idéal est d'entretenir les haies à la fin de l'hiver pour laisser un couvert et des réserves de nourriture à la faune durant l'hiver. Une taille régulière est conseillée (environ tous les 3 à 5 ans). Si une taille plus fréquente est réalisée, il est recommandé de ne tailler qu'un côté de la haie chaque année ou par tronçons afin de préserver la floraison et les ressources sur une partie de la haie. L'entretien doit assurer une diversité dans la structure de la haie. La taille ne doit pas être trop sévère afin de ne pas pénaliser le développement de la haie. Préférez les coupes nettes, au lamier par exemple, plutôt que le broyage qui offre une porte d'entrée aux pathogènes, bactéries ou champignons et accélère le vieillissement de la haie. Enfin pour les haies basses taillées au carré, il faut maintenir les haies sur un minimum d'1,5 m de haut et de large.

Travaux réalisés en 2023

Fin des travaux d'enfouissement des réseaux route de Nieul l'Espoir.
 Éclairage public : passage au 100 % LED dans les prochaines années.
 Réfection du caniveau central rue Galilée.
 Enveloppe budgétaire communautaire : 48 921 € HT.
 Réfection de la voirie :
 - voie communale n°3 du Guillé à Fleuré
 - voie communale n°9 de Chandor

Entretien des bords de route et des chemins de randonnée

Suite à un arrêté européen de 2015, la **période d'interdiction** de fauche et de broyage est réglementée **entre le 10 mai et le 20 juin inclus (en 2021)**.

		AUTORISÉ	INTERDIT
Du 1^{er} janvier au 14 mars	Broyage du bord des routes et des chemins de randonnées	X	
Du 15 mars au 31 juillet	Broyage d'accotement	un seul passage	
	Broyage vertical des fossés et des buissons		X Excepté pour maintenir la visibilité de la signalisation et des virages dangereux
Du 1^{er} mai au 30 juin	Broyage des chemins de randonnées et des terrains communaux		X
Du 1^{er} juillet au 31 décembre	Broyage du bord des routes et des chemins de randonnées	X	
Du 1^{er} août au 14 mars	Broyage vertical des fossés et des buissons	X	

Travaux
d'Aménagement
Intérieur Extérieur
Peinture, Maçonnerie
Bricolage divers
Espaces Verts
Entretien
Parcs et Jardins
Travaux de cloture

Tél: 06.29.93.70.84

86340 FLEURE

Connaissez-vous le Chemin du Partage ?

Impossible de se rendre de Fleuré à Nieuil l'Espoir sans remarquer les prémices de ce chemin invitant à l'aventure à travers les fables de La Fontaine, les contes de Luc Turlan et des créatures nées de l'imagination des uns et des autres. Mais connaissez-vous l'histoire de ce chemin ? L'histoire d'un groupe d'amis de longue date qui ont, au fil du temps, marqué de leur empreinte magique un joli sentier.

A l'origine, le club de randonnée pédestre cherche une issue pour créer un chemin communal entre Fleuré et Nieuil l'Espoir, sachant qu'il existe un début de chemin public face à la voie ferrée.

Devant l'impossibilité de trouver une issue, positive administrativement, les propriétaires du terrain, Jacques et Francette, proposent de céder le terrain sur une longueur approximative de un km et une largeur suffisante pour l'entretien du chemin avec du matériel. Dans l'esprit de : « Nous marchons bien sur les chemins des autres communes alors nous pouvons bien donner un peu de terre pour créer un chemin public ». Comment ne pas accepter une telle réponse à cet imbroglio administratif.

L'implantation du chemin nécessite un important travail de déblaiement des arbres, buissons, arbrisseaux, ronces et épines qui ne fait pas peur à Philippe, Thierry, Claude, Eric, Jean-Claude, Bernard, Patrick, des bénévoles tout juste retraités. La municipalité assure un nettoyage avec le tracteur. La Communauté de communes des Vallées Du Clain s'inscrit désormais dans une

volonté de développer les circuits à pied et à vélo sur tout le territoire et assure les travaux d'aménagement et d'entretien.

Jour après jour, est né un aménagement original et insolite. Le premier fut un siège découpé à la tronçonneuse dans un grand chêne puis des bancs et des sièges de conversation mais aussi d'énormes champignons en bois. Les passionnés de bois et de bricolage ont peu à peu réalisé des animaux fixés aux arbres bordant le chemin et des objets inspirés des fables de La Fontaine. Désormais, deux passerelles permettent de relier les fossés. Il reste cependant beaucoup de choses à faire pour bien aménager la deuxième partie et en maintenir l'entretien.

A l'initiative des donateurs, Jacques et Francette, le nom du Chemin du Partage a été proposé, témoignant ainsi les valeurs portées autour de ce chemin.

Le Chemin du Partage retient régulièrement l'attention des professionnels du tourisme. Après France Bleu, Isabelle Mayau a réalisé une chronique diffusée sur la radio "Échos des Choucas" et relayée sur [f](#) Les bons plans d'Isa & Marion.

Dans le cadre du recensement des pépites de notre territoire, le service Tourisme de la Communauté de Communes a réalisé un reportage sur l'histoire et l'esprit du Chemin du partage.

[f](#) Les Vallées du Clain.



Carole Jahan et Sandrine Meunier de la CCVC ont rencontré les bénévoles

Librebox

Parc d'activités d'Anthyllis
86340 Fleuré

libre.box86@gmail.com 06.17.18.35.00

- Location box de stockage 33 m3
- Stationnement camping-cars, caravanes, bateaux

Pour entreprise ou particuliers
Location courte et longue durée

Site sécurisé - Accès 7j/7 et 24h/24

Auveoir aux CM2

En fin d'année scolaire, les jeunes sortant de CM2 ont été invités par la municipalité ; à cette occasion une clé USB a été remise à chaque jeune pour son entrée en 6^{ème}. Ce cadeau est toujours apprécié par nos jeunes car il est fort utile.

Chantier Jeunes

A la fin du mois d'Août, un chantier jeune organisé par le service Jeunesse de la Communauté de Communes a réuni une douzaine de jeunes de 12 à 17 ans pour réaliser de petits travaux dans la bonne humeur, mais par une période de fortes chaleurs, ce qui a été éprouvant :

- L'entretien du Chemin du Partage par le rafraîchissement des peintures des décors, l'apport de calcaire sur le chemin, et du « désherbage ».

- La réfection de peintures au sol pour des jeux dans la cour de l'école.

- Le plus important chantier était probablement la rénovation de l'ancien salon de coiffure : préparation des murs, peintures, nettoyage de mobilier etc... Cette salle sert désormais de salle de réunion. Les jeunes ont proposé de lui attribuer le nom de salle Horizon expliquant que ce lieu réhabilité par les jeunes, dédié aux associations et au CCJ, évoque le dynamisme, la jeunesse... donc l'avenir symbolisé par l'Horizon). Merci à tous ceux qui se sont investis dans ce projet.

La journée du vendredi a été dédiée à une sortie au Futuroscope offerte par la communauté de communes en plus des chèques Cadeaux distribués à chaque participant.

Ce chantier loisirs était encadré par Philippe et Thierry, les bénévoles référents du chemin du partage, quatre élus, Lilly et Cathy, animatrices de la CCVC.



Les Bricol'Loups

Ce projet initié par la commission Animation s'adresse à tous les Fleuréens (bricoleurs ou pas), de toutes les générations, les associations fleuréennes, les partenaires éventuels (commerces, entreprises...). Le principe est de définir et mener ensemble un projet collectif, participatif et solidaire :

- Collectif : ensemble on est plus forts pour porter un projet.

- Participatif : les savoir-faire de chacun sont complémentaires.

- Solidaire : répondre à des besoins ou des projets ponctuels, basé sur la récupération, la «bidouille».

Bien qu'il soit nécessaire d'établir un calendrier si le projet est en lien avec un évènement, la souplesse du fonctionnement et la disponibilité de chacun permet de s'engager sans contrainte.

Cette année, les Bricol'Loups se sont essentiellement consacrés à la réalisation des chalets et décorations de Noël, mais aussi à deux tapis à histoire.



Marché d'automne

Le 10 octobre, la troisième édition du marché d'automne a été organisée lors de la semaine du goût. Divers stands étaient présents : des fleurs, de l'alimentaire, de la décoration... Le beau temps était de la partie, dommage que les visiteurs aient été si peu nombreux !



Réservez cette date :

Judi 22 août (horaires à préciser) : soirée cinéma en plein air en partenariat avec le Ciné-Club des Vallées du Clain et le monde associatif.
Soirée familiale - entrée gratuite.

CINEMA

DES TAPIS À HISTOIRE

Au printemps, quatre amatrices de couture se sont regroupées pour réaliser un premier tapis, pour raconter une histoire «du gros goûter» : un tigre affamé invite d'autres animaux pour un goûter, chacun s'y précipite vivement, mais cela ne se termine pas forcément comme ils l'attendaient !

Puis à l'automne, ce sont six bénévoles qui se retrouvent pour la réalisation d'un deuxième tapis, dont l'histoire a été écrite par les membres du conseil communal des jeunes. C'est une histoire de Noël : «Le cookie de Georges». Georges part poster sa lettre au Père Noël et des mésaventures lui arrivent !

Ces réalisations ont été menées à bien grâce à la bonne volonté, l'échange, l'écoute, la disponibilité et l'ingéniosité de ces participantes. Les tissus et autres matériaux nécessaires à la confection des tapis ont fait l'objet de dons. Merci à toutes pour vous être jointes au projet, dans la bonne humeur.

UNE DEVISE : LE PARTAGE

- Partager son savoir-faire (menuiserie, soudure, couture, cuisine etc...)

- Partager des connaissances (j'apprends à utiliser un outil, une technique)

- Partager son temps ensemble pour mener un projet (se retrouver à plusieurs pour monter un élément, pour faire une réalisation...)

Les "Petits riens"

La municipalité remercie particulièrement tous les fleuréens, bénévoles, passionnés, solidaires qui, chacun à leur façon, contribuent au bien-vivre ensemble, soutiennent les initiatives, et améliorent notre environnement.

- en agrémentant l'accueil de la mairie et les chemins de randonnée.
- en partageant leur savoir-faire lors des chantiers Jeunes
- en entretenant et/ou embellissant leur trottoir, leur chemin etc.
- en illuminant la façade de leur maison pour les fêtes de fin d'année.

Le civisme, c'est l'affaire de tous

La propreté (chaussées, trottoirs, murs, espaces verts...) doit être une préoccupation constante de chacun, c'est une marque de citoyenneté.

En modifiant certains comportements, en prévenant des gestes trop courants d'incivilité, en ne jetant pas, mais parfois en ramassant, nous contribuons à l'embellissement de notre cadre de vie.

Nous sommes tous le voisin de quelqu'un : veillons à respecter le "savoir vivre" (animaux errants, chiens qui aboient, bruit plus que nécessaire sans respecter les plages horaires prévues), communiquons avec notre voisin avant de faire appel à l'autorité municipale.

Carton rouge à :

- La recrudescence des dépôts sauvages d'ordures, notamment au pied du point de collecte d'apport volontaire de la salle des fêtes.
- La dégradation des toilettes publiques.

Citoyenneté et sécurité

Demander les coordonnées de votre référent citoyen au secrétariat de mairie.

Il n'a pas pour mission de faire le travail de la gendarmerie mais de lui communiquer les signalements et éléments qui peuvent être exploités : plaque d'immatriculation, couleur de véhicule etc...

L'objectif est d'associer les habitants d'un quartier ou d'un secteur à la protection de l'environnement.



Les animaux errants et en état de divagation

Les animaux errants récupérés sur la voie publique sont dorénavant conduits au chenil communal en attendant de retrouver leur propriétaire.

Les frais de capture et de pension sont facturés au propriétaire de l'animal par titre de recettes :

- Frais de capture : 30 € par animal
- Pension journalière : 10 € (toute journée commencée est due) par animal.

Bon à savoir : Au délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. Au bout de 8 jours, la commune de Fleuré confie les animaux non réclamés à la SPA de Poitiers.

Les déjections canines

Outre la nuisance, visuelle comme olfactive, les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes : dégradations du cadre de vie, souillures des espaces publics, prolifération des microbes, risques de chute, coût du nettoyage.

Si les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux, à l'exception de ceux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.



La tentative de résolution amiable devient obligatoire pour certains litiges

Publication du 02 octobre 2023 - Direction de l'information légale et administrative

Depuis le 1er octobre, la tentative de résolution amiable est obligatoire, pour certains litiges, avant de saisir le tribunal. Une obligation prévue par le décret du 11 mai 2023, qui concerne les demandes en justice relatives au paiement d'une somme n'excédant pas 5 000 € et des litiges spécifiques.

Cette démarche doit être tentée à peine d'irrecevabilité de la demande en justice : pour les petits litiges, le juge ne peut pas être saisi immédiatement, une tentative de résolution amiable est obligatoire et doit être justifiée. Si la démarche n'est pas entreprise, la demande sera jugée irrecevable par le juge.

La démarche amiable préalable peut être, au choix des parties :

- Une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice
- Une tentative de médiation
- Une tentative de procédure participative.

Ces modes alternatifs doivent permettre d'aboutir à une résolution plus rapide étant donné que l'intervention d'un juge n'est pas requise.

L'obligation de démarche amiable préalable s'impose dans les cas suivants :

- Demandes de versement d'une somme ne dépassant pas le montant de 5 000 €
- Demandes liées aux troubles anormaux du voisinage
- Demandes relatives au bornage, au curage de fossés et canaux, aux distances de plantations ou à l'élagage d'arbres.

Respect de la Zone 30

Il est regrettable que la vitesse reste excessive dans le centre bourg malgré les aménagements, la délimitation d'un périmètre zone 30 et les contrôles de gendarmerie.

«Les zones 30 sont des espaces du territoire public routier au sein desquels la limitation de vitesse maximum est **abaissée à 30 km/h pour l'ensemble des usagers** y circulant, c'est-à-dire les cyclistes et tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun.»

L'objectif de ces zones 30 est de **faciliter les interactions entre les différents usagers de la route** et de privilégier la marche à pied dans certaines zones... Ces zones 30 sont généralement mises en place dans des espaces comportant de fortes densités de piétons et d'autres usagers vulnérables, comme près d'écoles ou de rue commerçantes».

Pour mémoire : les voitures ne doivent pas entraver la circulation des piétons, poussettes et fauteuils roulants sous peine de verbalisation.

Savoir rouler en trottinette

Si vous circulez en rollers, skateboard ou trottinette (sans moteur), vous êtes considéré comme un piéton et vous devez rouler sur le trottoir.

Si vous utilisez un engin de déplacement électrique (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue, cyclomobile léger), vous devez circuler sur la piste cyclable lorsqu'elle existe. Les vélos doivent circuler sur la chaussée ou sur la piste cyclable (s'il y en a une).

TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

En agglomération

Vous devez circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, vous pouvez circuler sur les zones suivantes :

- Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.
- Les aires piétonnes : Zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, vous devez circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

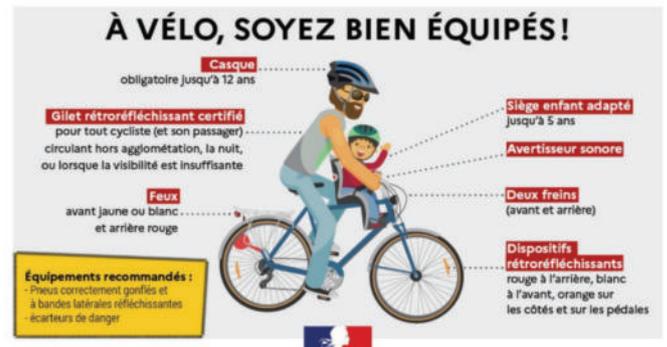
Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons. Toutefois, le maire peut décider de l'interdire. L'utilisation est également autorisée sur les voiries privées (par exemple, chemin d'une propriété privée, allée d'une résidence privée).

Si vous circulez en dehors des zones autorisées, vous risquez une amende de 135 €.

Vous devez être âgé d'au moins 14 ans pour l'utiliser.

La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h.

L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. Si vous ne respectez pas cette obligation, vous risquez une amende de 135 €.



Vous devez vous vêtir d'un équipement rétroréfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée. Votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

Attention : pour votre sécurité, le port du casque est conseillé. Pour utiliser une trottinette électrique (y compris les trottinettes en libre-service) vous devez avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...). Il est recommandé de contacter votre assureur pour, par exemple, adapter votre contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

En dehors de l'agglomération

Vous pouvez circuler sur les pistes cyclables ou sur les voies vertes : Zone indépendante du réseau routier et réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.

L'autorité en charge de la police de la circulation peut autoriser la circulation sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 80 km/h. Dans ce cas, vous devrez porter un casque, vous vêtir d'un équipement rétroréfléchissant et rouler avec les feux de positions allumés.

TROTTINETTE SANS MOTEUR

Vous êtes considéré comme un piéton. Vous devez donc circuler sur les trottoirs.

Vous devez respecter les feux tricolores réservés aux piétons. Vous devez emprunter les passages protégés, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres.

Vous devez rouler à allure modérée (6 km/h).

Attention pour votre sécurité, le port du casque est conseillé. À savoir : le maire peut interdire l'usage des engins à roulettes sur tout ou partie du territoire de sa commune, en fonction des circonstances locales.

Armel, engagé depuis 3 ans

Rudy, engagé depuis 28 ans

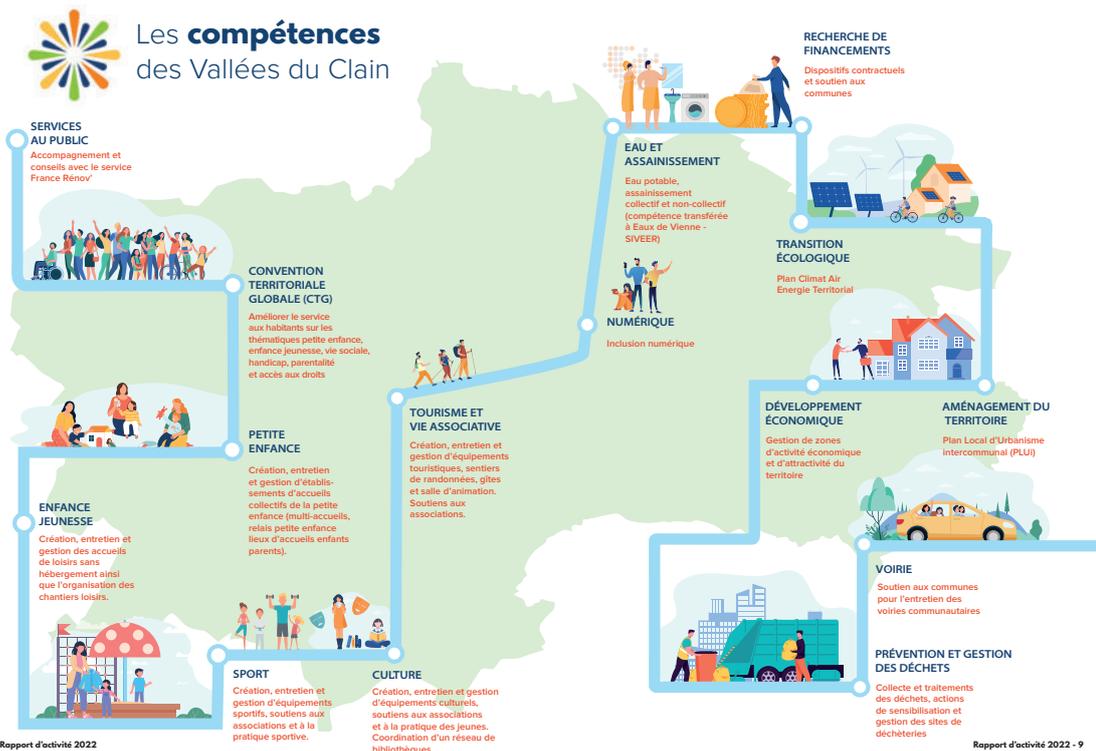
Chloé, engagée depuis 3 ans

LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE POITIERS RECRUTENT !

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, POURQUOI PAS VOUS ?

www.sdis86.net

Les compétences des Vallées du Clain



8 - Rapport d'activité 2022

Rapport d'activité 2022 - 9

Aménagement du territoire

PLAN MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

La Communauté de communes des Vallées du Clain a décidé de définir sa politique de mobilité au travers d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

Pour réaliser cette mission, elle a choisi de faire appel à un bureau d'études, le cabinet ITER. Le Comité de pilotage de lancement a eu lieu le 2 octobre. Il a permis de préciser la commande et les enjeux pour le territoire. La méthodologie et le calendrier ont également été présentés. A l'issue de cette phase de cadrage, la phase 2 dédiée à la conduite du diagnostic va débuter. Plusieurs étapes de concertation sont prévues : enquête en ligne auprès des habitants, ateliers de concertations, entretiens avec les partenaires.

Vous pouvez donner votre avis en ligne :

L'enquête est accessible via ce lien :

<https://enquete.plandemobilite.fr/index.php/645963?lang=fr>

Ou bien remplir le questionnaire directement en mairie.

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Forte de sa compétence mobilité, la Communauté de communes encourage les déplacements doux sur son territoire. C'est une des priorités relevées dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) des Vallées du Clain. Le « Vélo à Assistance Électrique » facilite l'accès à une solution de mobilité performante, peu polluante et moins coûteuse.

Une aide est accordée selon les modalités suivantes :

- aide accordée à toute personne physique dont la résidence principale se situe dans l'une des communes de la Communauté de communes des Vallées du Clain et qui fait l'acquisition, en son nom propre, d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion acheté auprès d'un vendeur professionnel bénéficiant d'un service après-vente ;
- aide fixée à 25% du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique,
* plafonnée à 250 € pour un foyer non-imposable et à 150 € pour un foyer imposable
- aide limitée à une seule demande par foyer fiscal ;

- la demande d'aide est à adresser à la Communauté de communes par le biais d'un formulaire dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises et du questionnaire et du règlement signés ;

- l'achat sera justifié par une facture acquittée ;

- les foyers ayant déjà bénéficié d'une aide ne sont pas éligibles ;

- l'aide est attribuée par ordre d'arrivée des demandes, jusqu'à épuisement des crédits dédiés à l'opération.

Dossier à retourner par courrier ou par mail à la Communauté de communes des Vallées du Clain :

25 route de Nieuil - 86340 La Villedieu-du-Clain

ou transitioneco@valleesduclain.fr

DISPOSITIF « HABITER ET RÉNOVER EN VIENNE »

Création d'un guichet unique pour renseigner les usagers qui souhaitent se lancer dans des travaux de rénovation énergétique. Les informations et conseils délivrés par France Rénov' sont neutres, gratuits et personnalisés, afin de sécuriser le parcours de rénovation, faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels.

Espace Conseil France Rénov'

Tel. 05 49 61 61 91 ou mail : francerenov.vienne@soliha.fr

FRANCE RÉNOV' : LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUTES ET TOUS

Ce service public est à votre disposition, pour faciliter votre réflexion, vous aider à construire votre programme de travaux et vous renseigner sur les aides financières mobilisables.

MUTUALISEZ VOS TRAVAUX ET RÉALISEZ DES ÉCONOMIES

Votre Espace Conseil France Rénov' (anciennement appelé Espace Conseil FAIRE) est présent pour vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet afin de vous aider à obtenir un logement plus confortable et plus économe.

Portés localement par l'association SOLIHA Vienne, des conseillers France Rénov' sont présents sur le territoire de la communauté de communes des Vallées du Clain et vous accueillent lors de permanences sur rendez-vous (planning disponible en mairie). Ce service public vous permet de bénéficier de conseils neutres, gratuits et indépendants.

Permanences

Communauté de communes des Vallées du Clain
25 route de Nieuil - 86340 La-Villedieu-du-Clain
Tél. 05 49 89 02 89
Maire de Vivonne - 1 Avenue de Bordeaux - 86370 Vivonne
Tél. 05 49 43 41 05
Plus d'informations sur : <https://france-renov.gouv.fr/>
Annuaire des professionnels RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>

Culture

CONCERT JEUNES TALENTS ÉMERGENTS

Samedi 10 février 2024 à La Passerelle

Présélectionnés cet automne au sein du collectif C'est Ma Saison, plusieurs jeunes compositeurs(trices) interprètes des Vallées du Clain (15-30 ans) vont exprimer leurs talents sur la scène de La Passerelle. Une soirée concerts avec plusieurs esthétismes musicaux. Venez les applaudir !
Concert debout. Entrée 9 € ou 5 € réduit (moins de 25 ans).

Billetterie dès janvier 2024 : en ligne sur https://www.vosticket.net/LA_PASSERELLE ou sur l'appli Pass Culture ou à l'accueil de L'Arantelle (à Roches-Prémarie-Andillé, en semaine sauf le lundi) ou sur place le soir même 1h avant le concert. Plus d'infos sur www.passerelle86.fr

Une programmation Communauté de Communes des Vallées du Clain, en partenariat avec l'Emil dans le cadre de la semaine autour du SON, avec la participation de L'Arantelle et avec le soutien du Département de la Vienne.

LA PASSERELLE, SALLE DE SPECTACLE DES VALLÉES DU CLAIN

Découvrez les spectacles à l'affiche de la saison culturelle mais aussi les autres rendez-vous organisés par les associations. La programmation culturelle est étoffée pour un public familial et depuis 2022, le tarif réduit est accessible aux moins de 25 ans. La structure est accessible aux personnes à mobilité réduite. Retrouvez toute la programmation sur :
<https://www.passerelle86.fr/>

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES, UN MONDE À PORTÉE DE MAIN

Le territoire des Vallées du Clain compte 12 bibliothèques/médiathèques municipales.

Grâce à votre carte de bibliothèque vous pouvez GRATUITEMENT : Réserver parmi les 73 179 documents sur :

<https://bibliotheques-valleesduclain.departement86.fr/>
Accéder à la plateforme numérique <https://lireenvienne.fr/> pour regarder des films, télécharger des ebooks, lire la presse, écouter de la musique et suivre des cours en ligne.

Une navette prévue par la Communauté de communes des Vallées du Clain apportera vos réservations chaque semaine dans votre bibliothèque.

Bibliothèques/médiathèques du territoire : Aslonnes, Dienné, Fleuré, Iteuil, La Villedieu-du-Clain, Marçay, Nieuil-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémarie-Andillé, Smarves, Vernon et Vivonne.

Site du réseau des bibliothèques :
<https://bibliotheques-valleesduclain.departement86.fr/>
Page facebook : Réseau des bibliothèques des Vallées du Clain

Enfance Jeunesse

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU TERRITOIRE

La Communauté de communes des Vallées du Clain a sous sa responsabilité quatre Accueils de loisirs : Aslonnes, Nouaillé-Maupertuis, Vernon et Vivonne, dans lesquels vous pouvez inscrire vos enfants pour les vacances et les mercredis, quelle que soit votre commune de résidence. Ces accueils sont aussi ouverts aux enfants à besoins spécifiques (handicap, troubles du comportement, etc.). Pour autant, chaque accueil se prépare en amont avec l'équipe, la famille, l'enfant et la personne référente handicap au sein de la collectivité.

Accueils de loisirs communautaires

ASLONNES

École Paul Baudrin, route de Château-Larcher
86340 ASLONNES - Tél : 06 86 24 17 33
Mail : alshaslonnes@valleesduclain.fr

NOUAILLÉ-MAUPERTUIS

33 route des Roches Prémarie
86340 NOUAILLÉ-MAUPERTUIS
Tél : 05 49 46 00 98 – 06 84 28 62 36
Mail : alshnouaille@valleesduclain.fr

VERNON

Allée des écoles
86340 VERNON - Tél : 05 49 42 07 23
Mail : alshvernon@valleesduclain.fr

VIVONNE

22, zone artisanale de l'Anjouinière
86370 VIVONNE
Tél : 05 49 43 78 85 - Mail : alshvivonne@valleesduclain.fr

Il existe aussi sur le territoire un autre accueil de loisirs en gestion associative :

Accueil de loisirs de l'Arantelle

Le Clos des Roches, 86340 Roches-Prémarie-Andillé
Tél : 05 49 42 05 74 - Mail : larantelle@orange.fr
Site web : www.larantelle.fr

Retrouvez les tarifs et les modalités d'inscription sur :
<https://www.valleesduclain.fr/enfance-jeunesse/>

CHANTIERS LOISIRS

Pour les 12-17 ans, la Communauté de communes des Vallées du Clain organise avec les communes volontaires, des chantiers loisirs. Par groupe de 6 à 16 jeunes par semaine, les adolescents sont encadrés par des animateurs, avec le soutien de bénévoles retraités, d'élus et/ou d'employés municipaux pour effectuer des travaux de différentes natures (ex : entretien d'espaces verts, aménagement de terrain de sports extérieurs, constructions en palette, etc).

RECRUTEMENT D'ANIMATEURS

Les 4 ALSH communautaires sont activement à la recherche d'animateurs(trices) sur l'année 2024 :

Diplôme : BAFA ou équivalent (ex: CAP AEPE) et possibilité de recruter des personnes non-diplômées. La Communauté de communes peut aider à la formation BAFA sous certaines conditions et sous réserve d'un engagement à servir.

Contact :

La Communauté de communes des Vallées du Clain
25 route de Nieuil, 86340 La Villedieu-du-Clain
05 49 89 02 89



Petite enfance

Vous pouvez retrouver sur le territoire des Vallées du Clain un ensemble de services à destination des familles et de leurs enfants.

LES RELAIS PETITE ENFANCE

Les relais petite enfance sont guichet unique sur le territoire. Ils accueillent toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil qu'il soit collectif (multi-accueil, crèche) ou individuel (assistant maternel). Ils proposent des temps d'échanges aux assistants maternels et des temps d'accompagnement à la formation.

Iteuil et Vivonne : 06 35 32 85 22

Nieuil-l'Espoir : 05 49 42 98 19

Nouaillé-Maupertuis : 05 49381976

Roches-Prémarie-Andillé : 07 56 15 00 36

LE SERVICE ENFANCE HANDICAP

La Communauté de communes des Vallées du Clain s'engage à soutenir les enfants à besoins spécifiques et leurs familles. Aussi la coordinatrice du service enfance handicap peut vous accompagner lors de l'accueil de votre enfant dans une crèche, chez un assistant maternel ou bien en accueil de loisirs.

Contact : Virginie GEAY - v.geay@valleesduclain.fr

Tel. 05 49 45 89 75 ou le mardi 05 49 89 02 89

MULTI-ACCUEILS

Les structures offrent un service d'accueil régulier (crèches) et occasionnel (halte-garderie) aux familles du territoire pour les enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école.

Multi-accueil communautaires ADRIGALL

33, route des Roches-Prémarie

86340 Nouaillé-Maupertuis

05 49 47 34 80

adrigall@valleesduclain.fr

LE NÉNUPHAR

Rue des écoles

86340 Nieuil-l'Espoir

05 49 45 89 75

nenuphar@valleesduclain.fr

Structures associatives

CHAT PERCHÉ

3, rue du Petit Moulin - 86340 Roches-Prémarie-Andillé

05 49 03 30 80

Le mardi et Vendredi de 8h30 à 17h30

asso@chatperche86.fr

CHAT PERCHÉ

Place de la Mairie - 86340 La Villedieu-du-Clain

05 49 42 08 43

Le lundi et jeudi de 8h30 à 17h30

FRAMBOISINE ITEUIL

1, place de la Mairie - 86240 Iteuil

05 49 38 09 92

framboisine86@wanadoo.fr

FRAMBOISINE VIVONNE

23, rue Pierre et Marie Curie - 86370 Vivonne

05 49 53 60 38

framboisine.vivonne@wanadoo.fr

Le tarif est calculé selon les ressources et la composition de la famille en application de la Prestation de Service Unique établie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Le tarif est revu chaque année.



LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS : RETROUVEZ L'AGENDA DU TERRITOIRE

Qu'est-ce qu'un LAEP ?

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents, appelés également LAEP, sont des **espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole** qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. Toutes les prestations sont gratuites.

Cet espace accueille **tout enfant de moins de 6 ans** accompagné d'un parent ou d'un adulte référent habituel. Cet accueil est adapté aux enfants à besoins spécifiques, handicap, troubles du comportement, etc. Vous y serez accueillis en toute confidentialité par des professionnelles de la petite enfance formées à l'écoute.

LAEP LA RÉCRÉ DES TOUCHATOUTS

7, route de Nouaillé 86340 Nieuil-l'Espoir

06 75 99 89 45 ou 05 49 42 98 19

ram-laep-nieuil@valleeduclain.fr

LAEP DE L'ASSOCIATION PARENTALE FRAMBOISINE

1 Place de la Mairie 86240 Iteuil - 06 03 43 39 25

laepframboisine@gmail.com - assoframboisine86.fr

Prévention et gestion des déchets

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EN MARCHÉ AUX VALLÉES DU CLAIN

Depuis sa création en 2015, les Vallées du Clain déploient chaque année sur son territoire des mesures visant à **détourner les déchets de l'enfouissement et les résultats sont là !!!**

Au travers du développement du tri et du réemploi sur les déchèteries, des actions de sensibilisation à la réduction des déchets, de l'incitation à la pratique du compostage et de votre implication, ce sont en 2022, 300 tonnes de moins de déchets enfouis par rapport à 2021, soit 12 kg/hab en une année ! Bravo à toutes et tous pour votre implication.

Le territoire compte surfer sur cette dynamique pour renforcer son offre de services et actions en faveur de la réduction de la production de déchets.

Mars 2024 : Uniformisation des moyens de collecte des déchets d'emballages (sacs jaunes vers bacs jaunes).

À l'horizon du printemps 2024, les usagers de 6 des 16 communes qui composent la collectivité (Château-Larcher, Iteuil, Marçay, Marnay, Marigny-Chémereau et Vivonne) seront équipées de bacs roulants préhensibles par lève-conteneur afin de respecter les recommandations CNAMTS (R437) et d'améliorer les performances de collecte et de recyclage des déchets d'emballages du territoire. Cette opération concerne près de 5 000 ménages ou professionnels soit plus de 11 000 personnes (40 % de la population) et vise à détourner de l'enfouissement près de 20 tonnes de déchets par an.

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

La loi AGEC pose l'obligation de tri à la source des biodéchets. La Communauté de communes des Vallées du Clain propose GRATUITEMENT des composteurs.

Comment utiliser mon composteur ?

- Varié les apports :** Déposer 2/3 d'épluchures, reste de table et 1/3 de branchages et feuilles mortes.
- Contrôler l'humidité du compost :** La matière doit être ni trop sèche ni trop humide.
- Aérer le compost :** Lors de chaque apport, mélanger de manière superficielle les matières en surfaces à l'aide d'une petite griffe. Une à deux fois par an, mélanger l'ensemble du bac en profondeur.

Que faire avec le compost ?

- Le compost doit être mélangé à de la terre. Évitez de l'utiliser pur.
- Au potager :** Déposer dans les trous de plantation le compost en le recouvrant d'une fine couche de terre ou au pied des plants.
- Au pied des arbres et arbustes :** Lors de la plantation mélanger 1/3 de compost avec du terreau puis tous les ans déposer au pied un lit de compost.
- Rempotages des plantes en pots :** 1/3 de compost avec le terreau puis dans l'année ajouter un peu de compost au pied des plantes.

Installation du composteur à même la terre

Contactez les Conseillers Tri & Zéro Déchets - Tél. 05 49 89 02 89

Sports

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN LABELISÉE TERRE DE JEUX 2024

Les Vallées du Clain s'engagent dans l'aventure des Jeux Olympiques 2024. Avec ce label, la Communauté de communes développera de nouveaux projets autour des JO de Paris 2024 sur le territoire.

Le 8 juillet 2023, inauguration des travaux du complexe gymnique de Fleuré après des travaux comprenant la réhabilitation énergétique et une extension du gymnase.



En tant qu'entité labélisée Terre de Jeux 2024 depuis mars 2023, la Communauté de communes des Vallées du Clain va accueillir la flamme olympique sur la commune de Château-Larcher. De plus, la collectivité territoriale a bénéficié d'un accès privilégié à la billetterie des JO 2024. Ainsi, plus de 100 enfants et leurs encadrants assisteront à des rencontres sportives aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans le cadre de la programmation **Olympisme et culture**, le service des Sports a sollicité le service Culture pour une programmation théâtrale « Les Jeux sont faits ». Cette pièce dépeint les destins exceptionnels d'athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques entre 1896 et 1936. La compagnie retrace la grande Histoire des Jeux de cette époque au travers de petites histoires, belles, cocasses, tendres et surprenantes.

« Les Jeux sont faits » - Jeudi 11 avril à 20h

Réservez vos places sur : https://www.vostickets.net/LA_PAS-SERELLE ou au guichet de l'Arantelle en semaine (sauf le lundi). Un tarif réduit à 5 € est proposé aux personnes possédant une licence dans un club sportif.

Voie

BALAYAGE, FAUCHAGE, ÉLAGAGE DES VOIES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes des Vallées du Clain assure les services de balayage, fauchage et élagage des voies des bourgs et des chemins de vélos tous chemins des 16 communes.

La communauté de communes est engagée sur les savoirs fondamentaux

SAVOIR ROULER À VÉLO

Ce dispositif vise le développement de la pratique du vélo en toute sécurité avec l'objectif à terme que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation. Ainsi, 15 classes de 6 écoles des Vallées du Clain ont validé tout ou partie des 3 blocs de compétences du Savoir Rouler à Vélo. Au total, 205 élèves ont été formés et diplômés dans les écoles du territoire des Vallées du Clain.



SAVOIR NAGER EN SÉCURITÉ

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité. Aussi, 5 écoles ont participé à ce dispositif, ce qui fait que 102 élèves de CM2 ont validé l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS). De plus, 29 enfants ont validé un diplôme de natation durant les sessions j'apprends à nager prévues pendant les vacances dans les piscines de Nieuil-l'Espoir et de Vivonne.



Vers l'autonomie numérique

La Communauté de communes des Vallées du Clain accueille un conseiller numérique afin d'accompagner les habitants du territoire vers davantage d'autonomie. Mahdi Méterfi se déplace sur le territoire pour un accueil individualisé.



Il peut intervenir pour vous aider :

- Prise en main du matériel (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) ;
- Outils de bureautique (traitement de texte, diaporama, tableur, etc.) ;
- Navigation internet ;
- Gestion des e-mails, réseaux sociaux, etc. ;
- Accès aux services (scolarité, achats, transports, emplois, santé, etc.) ;

Service gratuit et tout public

Pour prendre rendez-vous, contacter : Mahdi Méterfi

Tél. 06 76 77 79 58 ou 05 49 89 02 89

conseillers.numeriques@valleesduclain.fr

Une Maison France Services vous accueille 6 Avenue de Bordeaux, 86370 Vivonne pour vos démarches administratives personnalisées : les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA, la Poste, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice.

Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Mardi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Tél : 05 49 43 87 75 - Mail : vivonne@france-services.gouv.fr





ACCA Fleuré

Une nouvelle saison cynégétique vient de s'ouvrir pour nous.

Nous restons une petite ACCA de par sa surface et ses adhérents (20).

Malgré cela nous pouvons continuer à pratiquer malgré un état de la petite faune qui se dégrade au fil des ans, contrairement au grand gibier dont la densité est en hausse nous obligeant à augmenter la pression de chasse pour répondre aux demandes préfectorales afin de limiter les dégâts aux cultures.

Lors de ces battues les territoires concernés sont automatiquement panneautés, panneaux qui disparaissent dès la fin de la battue ; ceci afin de prévenir les autres utilisateurs.

Ces territoires sont privés et nous y chassons soit par arrêté préfectoral ou accord du propriétaire.

Nous restons à l'écoute de tous pour fournir des informations complémentaires ; le dialogue entre tous doit rester la base de notre démarche.

Bureau

Président : Jérôme Mingot - 06 06 51 86 62

Secrétaire : Jean-François Neveu - 06 18 91 28 39

Trésorier : Stéphane Thébault - 06 48 60 09 55

Club de l'amitié

Le Club de l'Amitié



Le club de l'amitié a pour mission d'accueillir des séniors afin de se distraire et de participer à des sorties d'une journée. Il se réunit les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois à la salle René Taudière.

De nouveaux adhérents sont venus compléter nos effectifs, nous les avons reçus avec plaisir.

Cette année nous avons effectué deux sorties, le 8 mai à Beaumarchais, le 7 octobre à la ferme du Poucton (St Gilles Croix de Vie).

Dates à retenir

16 janvier : assemblée générale

26 janvier : concours de belote

22 mars : concours de belote

2 avril : buffet campagnard

6 août : pique-nique

18 octobre : concours de belote

30 novembre : repas de fin d'année

Bureau

Président : Henri Garnier - 07 87 11 06 44

Secrétaire : Marie-France Brevet

Trésorier : André Gautreau

Membres : Louissette Viaud, Thérèse Chatenay, Michèle Gourdeau, Marie-France Gautreau, Hélène Popilus, Bernard et Jeanine Ecale

APE

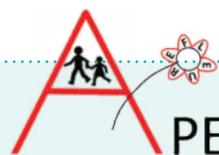
Dates à retenir

- Vendredi 9 février 2024 : Carnaval

- Samedi 9 mars 2024 : Loto

- Dimanche 28 avril 2024 : Vide Grenier

- Samedi 22 juin 2024 : Fête de l'école



Contact : apecfleure@gmail.com - [f](https://www.facebook.com/Ape.de.Fleuré) Ape de Fleuré

Club de randonnée pédestre CR 85

Pour la saison 2022/2023 c'est avec beaucoup de plaisir que les kilomètres ont défilé sur les sentiers ou les chemins de randonnées de la commune, du département et hors département.

Le 11 juin 2023 nous avons organisé notre 3^{ème} randonnée pédestre intitulée «la Ronde Fleuréenne» et nous remercions toutes les personnes ayant participé à celle-ci.

Pour 2024, il est prévu une 4^{ème} randonnée le 16 juin. Les départs pour les deux circuits (10 et 15 km) se feront à la salle René Taudière de 7 h 30 jusqu'à 9 heures.

Fin 2022, notre association a participé à l'animation de la fête de Noël avec des petites randonnées intitulées « à la recherche du Père Noël ».

La fréquence de nos sorties n'a pas changé, elle reste à une sortie toutes les 2 semaines. Celles-ci sont composées de deux circuits un petit de 5 à 7 km et un grand de 10 à 13 km. Les randonnées se font à allure modérée.

Les personnes intéressées peuvent faire des sorties d'essais sans pour cela prendre une adhésion.

cr.85@laposte.net



Bureau

Président : Claude Remblière - 06 14 33 14 02

Secrétaire : Catherine Lacour

Trésorier : Pierre Yves Delafond

Membres : Lydie Auger et Robert Tucholski.

Nous souhaiterions l'arrivée de futurs adhérents (es) pour venir nous épauler.

Comité d'Animation de Fleuré



C'est toujours avec autant d'enthousiasme que le CAF a reconduit la soirée champêtre le 1^{er} juillet 2023. Nous

Dates à retenir

15 janvier : Assemblée générale

6 juillet : soirée champêtre

9 novembre : le CAF fête ses 10 ans !

14 décembre : Animations de Noël



remercions chaleureusement les nombreuses personnes qui sont venues à cette soirée dansante. Cette année encore nous avons eu le plaisir de vous proposer un après-midi festif sur le thème de Noël en collaboration avec les associations fleuréennes. Nous sommes une équipe de 13 membres qui ne demande qu'à s'agrandir ! Chacun investit le temps dont il dispose, simplicité, bonne humeur et enthousiasme sont des valeurs qui nous tiennent à cœur. N'hésitez pas à nous rejoindre !

caf86fleure@gmail.com

 Comité d'Animation de Fleuré

Bureau

Présidente : Corinne Bond - 06 85 10 41 29

Secrétaire : Nathalie Dupré

Trésorière : Annie Desplebin

Membres : Jacky Bellicaud, Patrick et Bénédicte Corbon, Laurence Dos Anjos, Anne Farde, Andrée Gerland, Mathieu Ollivier, Stéphanie Pinoges, Evelyne Sansiquier, Bruno Vrignaud

Fleur et Pouce

« La plus grande richesse naturelle d'une collectivité, ce sont ses enfants ». Alice Parizeau, écrivaine et journaliste.

« Comme une rose, un enfant, c'est à la fois fragile et solide ; ça émerveille et ça étonne ! ». Roland Delisle.

Fleur'et pouce est une association qui regroupe des assistantes maternelles ainsi que des parents habitant Fleuré et les communes environnantes.

C'est un lieu d'échanges et de rencontres inter-générationnels, pour tous les petits et les adultes qui les accompagnent. Leurs assistantes maternelles, leurs parents ou encore leurs grands-parents peuvent adhérer à l'association et venir partager de jolis moments de convivialité avec leurs enfants ou petits-enfants.

Cette association a pour vocation de permettre aux tout-petits qui ne sont pas encore scolarisés de jouer dans un espace qui leur est totalement dédié, de rencontrer d'autres enfants et de participer à des activités motrices, ludiques et créatives. Les rencontres ont lieu le lundi et le mardi à la salle socio-culturelle de Fleuré Jean-Paul Sénéchault ainsi que le jeudi au gymnase de la commune. La salle est constituée d'une part d'un espace sécurisé réservé aux bébés qui ne se déplacent pas seuls, avec des jouets d'éveil et des portiques adaptés à leur âge. D'autre part, elle comprend un espace pour les grands, équipé d'une piscine à balles et plus récemment d'un parcours de motricité et de dalles sensorielles. Un espace avec des petites tables et des petites chaises permet de pouvoir réaliser toutes sortes d'activités : dessins, pâte à modeler, activités à thème, lecture, chansons ou encore jeux de constructions. Le jeudi, au gymnase, ce sont des parcours de motricité qui sont proposés aux enfants, diversifiés chaque semaine grâce aux modules mis à disposition.



Au cours de l'année, l'association organise différentes activités : chasse aux œufs pour Pâques, fête pour le carnaval, pique-nique en extérieur, sorties à la bibliothèque...

Fleur'et pouce a 20 ans. A cette occasion, une kermesse de Noël a été organisée le 10 décembre avec différentes activités pour les enfants : pêche à la ligne, stand de tatouages, restauration...

 Fleur et pouce enfant - fleuretpouce86340@gmail.com

Bureau

Présidente : Séverine Bouchet - 06 35 23 23 50

Secrétaire : Sandrine Barc

Trésorière : Laurence Douteau



Donneurs de Sang Bénévoles

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont présentées lors de nos collectes où nous avons pu prélever 75 personnes. Continuons ensemble pour que les valeurs humaines et le vivre ensemble soient au cœur de notre mouvement et pour que l'hôpital puisse soigner nous, nos proches et toutes les personnes dans le besoin.

Aujourd'hui, il n'existe aucun substitut au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie limitée. Vos dons sont donc indispensables pour des milliers de patients.

Nous avons besoin de la générosité et du soutien de tous. Faites un geste de solidarité et donnez votre sang !

VENEZ DONNER

Le Lundi 29 Avril et le Mercredi 27 Août 2024 de 15H à 19H à la SALLE des FÊTES

RDV Obligatoire : dondesang.efs.sante.fr ou par téléphone au 0 800 744 100 (service et appel gratuits).

Nous cherchons des bénévoles pour nous aider dans notre association. Si le don de soi vous tient à cœur, rejoignez-nous et contactez-nous.

dsbfleure86@gmail.com - <https://dondesang.efs.sante.fr>



Dates à retenir

23 janvier à 20h30 : Assemblée Générale

10 février 2024 : Notre soirée théâtre de l'année dernière avec la troupe Seuls en scène fut un vrai moment de rire et de convivialité.

Et toujours dans la bonne humeur, nous programmons une soirée théâtre le 10 février 2024 avec la même troupe de Neuville avec leur nouvelle pièce « Tout conte fait ».

Bureau

Président : Bruno Fadeau - 06 84 64 64 83

Trésorière : Céline Mure-Ravaud

Secrétaire : Céline Riquer

Membres : Marie Randjelovic, Jessica Denis, Jacky Bellicaud et Bernard Dincuff.



L'année 2023 du Football Club de Fleuré

Après une saison historique, comptant une victoire inédite en coupe, le FC Fleuré s'engage à préparer l'avenir et les futures générations.

En juin dernier, l'équipe réserve, encadrée par le binôme Bernier-Brimaud s'est adjugée le Challenge des Réserves, un trophée que le club n'avait encore jamais gagné. C'est désormais fait, avec un chiffre marquant : il aura fallu 24 ans au FCF pour glaner tous les trophées proposés par le District de la Vienne de Football ! L'équipe fanion, après une descente en D2, loupe la remontée immédiate à seulement 1 point au classement. Une saison honorable malgré tout avec cette 2^{ème} place !

Enfin, dans l'optique de préparer l'avenir, le club du FC Fleuré a intégré le Groupement de Jeunes des 3 Vallées. Une structure accueillant toutes les catégories de jeunes et permettant ainsi à tous les jeunes Fleuréens et Fleuréennes de pratiquer le football, à tout âge ! Nous remercions les clubs de Civaux, Verrières, Lhonnaizé et Bouresse pour leur accueil dans leur structure ! 2023, c'est également le retour du Bal de Fleuré, une soirée annuelle qui avait disparu depuis la crise sanitaire. Un format revu, un repas de qualité, tous les ingrédients ont permis une soirée pleine de succès pour le club et la commune. Le FC Fleuré, avec ses 100 licenciés, n'a aujourd'hui plus de complexe sportif disponible suite aux travaux effectués au stade, et compte bien reconquérir le stade Claude Mingot dès la fin 2023 - début 2024 ! Nous comptons sur le soutien de la mairie pour que les supporters, les jeunes et les bénévoles puissent retrouver le chemin des terrains à Fleuré.

Nous tenons, par la même occasion, à remercier nos bénévoles et nos partenaires pour tous les temps consacrés au club de Fleuré. Cela nous permet de développer l'infrastructure des Jaunes & Noirs de façon optimale.

UN BEAU PALMARÈS

- 1999 : coupe Jolliet Rousseau
- 2006 : coupe du centre ouest de Futsal
- 2007, 2008 et 2010 : coupe du district Futsal
- 2008 : coupe féminines à 7
- 2009 : coupe Renaudie
- 2013 : coupe consolante Fustal
- 2014 : coupe Tassin, coupe du Poitou féminines à 11, coupe de la Vienne Féminines Futsal
- 2018 : coupe Louis David
- 2023 : challenge des réserves Premier Club à remporter tous les trophées départementaux du district de la Vienne



communication.fcf@gmail.com

[f FC Fleuré](https://www.facebook.com/FCFleuré) - <http://fcfleuré.footeo.com>

Bureau

Président : Hervé Gabard - 06 20 16 03 13

Secrétaire : François Bourgeaux

Trésorier : Frédéric Joyeux



PROMOTEUR
AMÉNAGEUR
BUREAU
D'ÉTUDES



Un regard neuf sur vos projets

Les Petits Pas dans les grands

L'année dernière nous vous faisons part de l'évolution du Point Jeunes en cette nouvelle association, pour accueillir les enfants de tous les âges.

Cette année 2022-2023 fut riche, avec de nombreuses inscriptions et des animations où tout le monde a pu prendre du plaisir !

Un bémol, il nous est apparu compliqué de proposer des animations pour les moins de 2 ans.

Ainsi cette année, nous proposons trois groupes :

- Les maternels de 2 à 5 ans,
- Les primaires de 6 à 10 ans,
- Les grands à partir de 11 ans.

Le groupe des plus jeunes est géré par la vice-présidente Loren, accompagnée d'Aurélié.

Pour les deux autres groupes, la référente est la présidente, Céline, aidée par Fabrice, Marie, Andrée et Sandra.

Le tarif reste inchangé, avec une cotisation familiale à 5 €, et une inscription à tous les ateliers de l'année à 15 € pour le premier enfant, et à 10 € à partir du deuxième (aucune participation supplémentaire n'est à prévoir).

LES ANIMATIONS AYANT DÉJÀ EU LIEU

Le 23 septembre : après-midi et soirée jeux de société, où les 2 groupes primaires et grands ont partagé des planches apéro ensemble en début de soirée,

Le 7 octobre, les plus de 6 ans ont pu passer la journée au Festival du jeu de Neuville,

Le 13 octobre, les maternels ont eu leur première animation : atelier cuisine et kamishibai,

Le 21 octobre, moyens et grands ont pu découvrir une salle spécialement décorée pour Halloween, et dans leurs déguisements profiter d'animation sur ce thème de saison,

Le 23 octobre, ces 2 groupes ont également pu participer à un atelier de sensibilisation à la musique classique, avec l'artiste Elsie Griffiths, grâce à l'association Jeunesses Musicales de France.

Le 18 novembre, tous les groupes ont découvert la médiation animale avec l'intervention d'A Cloche-Pattes,

Le 9 décembre, les 2 groupes de grands ont participé à un atelier cuisine de Noël.



LES ANIMATIONS À VENIR

(sous réserve de modifications)

- Le 13 janvier, **ateliers de découvertes musicales**, de 15h à 16h pour les plus de 6 ans, puis partage de la galette, et atelier pour les plus petits de 16h30 à 17h15,
- Le 3 février, **Blind Test et Crêpes Party**, de 17h à 19h pour les primaires et de 19h30 à 22h pour les grands,
- Pendant les vacances de février : **atelier « répare ton vélo »**,
- Le 9 mars, **Jeux vidéo et Burger** pour les 6-10 ans de 17h à 19h et pour les ados de 19h30 à 22h,
- Le 16 mars, **atelier Yoga parents-enfants** pour le groupe des maternels,
- Le 6 avril, les plus jeunes auront leur **chasse aux œufs**, tandis que les moyens et grands s'attèleront à un **Escape Game**,
- Le 27 avril, nous emmèneront les 2 groupes de grands à une **visite surprise à Chauvigny**,
- Le 18 mai, après-midi (pour les 6-10 ans), une soirée (plus de 11 ans) sur le thème « **aventurier** »,
- Le 8 juin, primaires et grands se retrouveront pour une après-midi de **jeux au City Stade**,
- Le 29 juin, nous terminerons l'année tous ensemble, avec une **balade contée pour les petits, une sortie vélo pour les grands, et le pique-nique** pris en commun.

Nous tenons à profiter de la parution de cet article pour remercier la commune de Fleuré pour l'aide qu'elle nous apporte par la mise à disposition d'un local à la salle socioculturelle, et d'autres salles au besoin, et sa contribution financière par une subvention annuelle.

Lespetitspasdanslesgrands86@gmail.com

Bureau

Présidente : Céline Riquer 06 84 60 97 49

Vice-présidente : Loren Poiraton 06 30 27 05 06

Secrétaire : Aurélie Pinault

Trésorière : Marie Randjelovic



SARL MASSIAS

Sarl Eraikin

Xavier Bégnatborde

Gérant

sarlmassias.eraikin@gmail.com

ZAE des tilleuls
7 rue des métiers
86180 Buxerolles

05.49.61.19.57

06.27.51.19.59



Union Fraternelle des Victimes de Guerre et Anciens Combattants

LES COMMÉMORATIONS

Les cérémonies commémorent la mémoire des faits d'armes des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres. L'association est garante de la mémoire collective, elle s'attache à transmettre les messages aux jeunes générations, afin que personne, jamais, n'oublie, les dates marquantes de l'histoire et ses héros disparus :

19 mars : signature des accords d'Évian

26 avril : journée des déportés

8 mai : armistice de 1945

8 juin : hommage aux victimes de la guerre d'Indochine

18 juin : appel du Général De Gaulle

11 novembre : armistice de la Guerre 14/18

11 NOVEMBRE : UNE FLAMME QUI NE DOIT JAMAIS S'ÉTEINDRE

Direction : Ministère des Armées / Publié le : 07 novembre 2023

Le 11 novembre 1923, à 18 heures, André Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, allumait pour la première fois la Flamme du souvenir. Depuis, elle ne s'est jamais éteinte.

Le 11 Novembre revêt plusieurs facettes. C'est avant tout le jour où la nation s'unit pour rendre hommage à tous ceux qui sont morts pour la France. C'est aussi, l'anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale. Enfin, cette année a également été le centenaire du premier allumage de la Flamme du Souvenir par André Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions.

Comment le souvenir se construit-il au lendemain de la Grande Guerre ?

Plus de 1,4 million de soldats sont morts. La France est meurtrie. La population a besoin de se réunir autour de symboles forts comme le Soldat inconnu. Son anonymat le rend universel : personne ne connaît ni son grade, ni son origine sociale, ni sa couleur de peau, ni sa religion... Il représente tous les Français morts au combat. La tombe de ce Soldat inconnu est alors installée à l'Arc de Triomphe le 11 novembre 1920, puis sous l'Arc lui-même le 28 janvier 1921. Cet emplacement symbolique ne permet plus aux armées de défiler de nouveau sous l'Arc, comme un point final au défilé de la Victoire du 14 juillet 1919. Cela marque l'espoir de ne plus jamais revivre une guerre aussi sanglante.



Comment l'idée de la Flamme s'est-elle ensuite imposée ?

On se rend compte que de nuit, la tombe s'efface dans l'obscurité, faisant disparaître le Soldat inconnu. On estime alors que cette

« dalle sacrée » n'est pas assez délimitée. Vient l'idée d'un feu perpétuel sous l'Arc de Triomphe. Cette perspective plaît aussitôt à l'opinion publique.

Quelle forme ce feu perpétuel va-t-il prendre ?

Un concours est lancé pour sélectionner la structure. Entre des projets de grandes torchères, l'architecte Henri Favier propose un monument proche du sol où le spectateur est invité à baisser le regard. Son idée est retenue. La flamme jaillira de la gueule d'un canon au centre d'un faisceau d'épées déposées sur un bouclier. Cette structure en bronze, réalisée par Edgar Brandt, prône le « plus jamais ça » : le feu jaillit d'un canon pour la dernière fois afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France.

Depuis 1923, la Flamme est ravivée tous les jours. Pourquoi cette cérémonie est-elle quotidienne ?

L'unité de temps, de lieu et d'action renforce le symbole autour de la Flamme. À travers une cérémonie simple et codifiée, nous prenons tous les jours un moment pour nous rappeler pourquoi un Soldat inconnu repose sous l'Arc de Triomphe. C'est une sorte de culte laïc perpétué depuis maintenant 100 ans. Même sous l'Occupation, le ravivage quotidien de la Flamme avait lieu. Sa répétition l'ancre dans une durée supérieure à une vie humaine. C'est dire la force de ce symbole.

Comment cette cérémonie a-t-elle évolué dans le temps ?

À la fin du XX^e siècle, de peur que le souvenir de la Grande Guerre ne disparaisse avec les anciens combattants, il apparaît essentiel d'établir un lien entre les différentes générations du feu. La cérémonie de ravivage de la Flamme est ainsi ouverte aux plus jeunes et de nombreux écoliers y participent. C'est aussi un moyen de véhiculer les valeurs de la République française. Cette Flamme transcende les particularismes et appartient à tout le monde : c'est la Flamme de la Nation.



CINÉ CLUB VALLÉES DU CLAIN

La Passerelle – 1, rue du Stade 86340 Nouaillé-Maupertuis,
Un mardi après-midi par mois. Accueil à partir de 14h30 et début
du film à 15h

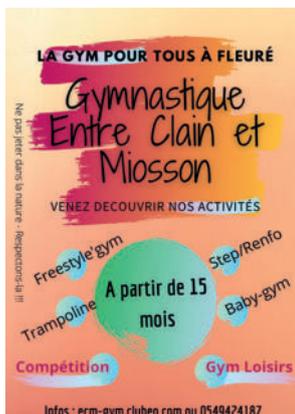
Adhésion de septembre à juin : 10 €, séance adhérente : 2 €, non
adhérent : 4 €

Séances pour 2024 : 9 janvier - 13 février – 5 mars – 16 avril – 7 mai.

Renseignements : contact@cinclub-dvdc.fr

ENTRE CLAIN ET MIOSSON

Le gymnase communautaire
de Fleuré est mis à disposition
du club qui organise des cours
hebdomadaires, de nombreux
stages en direction des enfants,
des jeunes et des adultes.



Contact :

Présidente : Emmanuelle Pineau
06 63 04 32 84 (impérativement après 14h)
Entraîneur : Mickaël Guillot - 07 61 91 58 37
ecm.gym.fleure@gmail.com
Ecm-gym.clubeo.com

FLEUR'EMIL

Une salle dédiée à la pratique de la musique est mise à dispo-
sition de l'école de musique communautaire. Située à la salle
socioculturelle Jean-Paul Sénéchault, elle permet à l'association
de proposer des cours aux élèves enfants et adultes, de tous âges
et de tous niveaux, souhaitant partager les joies de la musique,
en solo ou en groupe.



Contact :

Coordinatrice pédagogique :
Sylvie Fauconnier
05 49 61 30 88
ecolemil@wanadoo.fr - emil86.fr

Anonyme, confidentiel et gratuit

Le **3919** écoute, informe et oriente les
victimes de violences sexuelles,
sexistes et conjugales **24h/24 et 7j/7**



*Vous avez emménagé
à Fleuré* ?*

*Faites-vous connaître afin de
participer à la soirée d'accueil
des nouveaux habitants.*

05 49 42 60 15 - contact@fleure86.fr

*** Si vous arrivez sur la commune ou si vos comprimés d'iode sont périmés,
pensez à vous rendre à la pharmacie. Renseignements sur www.distribution-iode.com**

NUMÉROS UTILES ET D'URGENCE

Mairie	Du lundi au vendredi Mercredi	14h-17h 9h - 12h	05 49 42 60 15
Communauté de Communes des Vallées du Clain	Du lundi au vendredi	8h30 - 12h 13h30 - 17h30 (17h le vendredi)	05 49 89 02 89
La Poste	Du lundi au vendredi	14h - 16h30	05 49 53 08 18
Bibliothèque	Lundi Mercredi Vendredi Samedi (semaine paire)	10h30-12h 15h-18h 15h30-18h 10h-12h	05 49 45 07 24
École Yannick Dreux	Du lundi au vendredi Mercredi	8h50-15h45 8h50-12h	05 49 59 19 53
Garderie	Du lundi au vendredi	7h30-8h50 15h45-18h30	05 49 42 03 26
Conciliateur de justice	Perm. en mairie : Villedieu-du-Clain : 1 ^{er} mardi du mois Gençay : 1 ^{er} mercredi du mois Vivonne : 1 ^{er} jeudi du mois		06 32 50 11 45
Assistante sociale	Direction de l'action sociale Maison Départementale des Solidarités 41 rue du Vercors - 86240 Fontaine-le-Comte		05 49 00 51 30 dgas-fontaine@ departement86.fr

 <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">18</h2> <h3 style="font-size: 1.5em; margin: 0;">SAPEURS- POMPIERS</h3> <p style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>	<h2 style="font-size: 1.5em; margin: 0;">LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</h2> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p>	 <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">15</h2> <h3 style="font-size: 1.5em; margin: 0;">SAMU</h3> <p style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT</p> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>
 <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">114</h2> <h3 style="font-size: 1.2em; margin: 0;">NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</h3> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>	 <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">112</h2> <h3 style="font-size: 1.2em; margin: 0;">NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</h3> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	 <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">17</h2> <h3 style="font-size: 1.5em; margin: 0;">POLICE SECOURS</h3> <p style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;">Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>

Cartes de crédits perdues ou volées
0 892 705 705

Opposition chèquiers
0 892 683 208

Info escroqueries
0 811 020 217

3 9 19


3919

ARRÊTONS LES VIOLENCES

3237 Pharmacie de garde 3237




3115 Urgences vétérinaires 3115

NON AU HARCELEMENT

Victime ou témoin
de harcèlement ?

Appelez le

3020

numéro gratuit Face au harcèlement

Appelez le

3018

numéro gratuit Face au harcèlement

CENTRE
MEDICAL



SOINS
IMMEDIATS

Centre Médical de Soins Immédiat

1 Rue Chatelier ZI République Poitiers

8h-20h / 9h-19h | Samedi et dimanche

05 54 07 11 82 - Cmsi86.fr